

Baccarat

Rapport financier annuel 2012

Attestation du rapport financier annuel 2012

-

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

-

Comptes consolidés

-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

-

Comptes sociaux

-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

-

Rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

-

Rapport des commissaires aux comptes
sur le rapport du président du conseil d'administration

-

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

-

Honoraires des commissaires aux comptes

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Markus Lampe
Directeur Général



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2013

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2012 a été caractérisée par une croissance du chiffre d'affaires de 10,6% et à un retour à l'équilibre du résultat net après une perte de 2,3 M€ en 2011.

Par ailleurs, au cours de l'exercice :

- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; votre assemblée générale en date du 28 juin 2012 a décidé de ratifier cette cooptation ;
- un partenariat a été conclu en mai 2012 avec la société Catterton Partners qui s'est concrétisé par le vote, lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012, d'une augmentation de capital réservée à CP Crystal Luxco Sàrl, affiliée à Catterton, par la nomination, sur proposition de Catterton Partners de Madame Neda Daneshzadeh et de Monsieur Michael J. Chu en qualité d'administrateurs et par la signature avec Catterton Partners d'un contrat de prestations de services; cette opération d'augmentation de capital a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF et d'une attestation d'équité ;
- le Conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services avec Catterton Partners, dans les domaines marketing, design, innovation des produits, stratégie et mise à disposition de l'expérience et des contacts en Chine et en Asie, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 000 € ;
- le Conseil d'administration a approuvé, au cours de sa réunion du 20 septembre 2012, un important investissement dans un four au sein de la Manufacture ;
- la Société a été signifiée le 7 novembre 2012 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir la nullité des 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 relatives à la décision d'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration du 12 novembre 2012 a considéré que cette action était dénuée de tout fondement et a décidé d'autoriser la Société à déposer, auprès du Procureur de la République de Paris, une plainte contre Consellior et Monsieur Allan Green pour délit d'initié ;
- enfin, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 12 décembre a approuvé les accords de financements de la Société négociés avec les partenaires bancaires de la Société et se décomposant en (i) un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et (ii) un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties, dont le nantissement des marques françaises Baccarat, des titres des principales filiales de la Société, des indemnités d'assurances, ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable) ; ces accords ont été finalisés le 22 janvier 2013.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'euro)

GROUPE BACCARAT	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	158 391	143 206	+10,6%
Résultat Opérationnel Courant	2 150	3 227	NS
Résultat net consolidé	(138)	(2 344)	NS
Capitaux propres part du groupe	68 873	41 802	+65%
Endettement net	2 153	21 418	NS
Taux d'endettement net (gearing)	3%	51%	-

Le chiffre d'affaires consolidé 2012 s'établit à 158,4 M€ à rapprocher de 143,2 M€ à fin décembre 2011, en progression de 10,6% (+6% à taux de changes comparables).

Le résultat opérationnel courant s'élève à +2,1 M€ en 2012 contre +3,2 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit à +0,4 M€ à rapprocher de +0,04 M€ en 2011.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de -0,1 M€ contre une perte de -2,3M€ pour 2011.

Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 3% des capitaux propres (51% au 31 décembre 2011), soit 2,1 M€ à comparer à 21,4M€ au 31 décembre 2011.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES

ASIE

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a atteint 4 516 milliards de yens, contre 4 759 milliards de yens en 2011. Le résultat net se traduit par un profit de 37,7 millions de yens à comparer à un profit de 28,6 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 million de dollars singapouriens, contre 0,8 million de dollars singapouriens en 2011 et son résultat net se traduit par profit de 100 000 dollars singapouriens, à comparer à une perte de 113 000 dollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Far East a réalisé un chiffre d'affaires de 68 015 HK\$, contre 38 095 HK\$ à fin décembre 2011, année de sa constitution et son résultat net se traduit par une perte de 26 972 HK\$ contre une perte de 12 513 HK\$ au titre de l'exercice précédent.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 23 213 millions de US\$ à comparer à 22 777 millions de US\$ en 2011 soit une progression de plus de 2%. Le résultat net se traduit par une perte de 0,022 million US\$, contre un profit de 0,075 million US\$ pour l'exercice précédent.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 724 000 US\$, contre 666 000 US\$ en 2011. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 169 000US\$ contre un bénéfice de 81 000 US\$ pour l'exercice précédent.

EUROPE

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leurs chiffres d'affaires reculer de 3% en euros, essentiellement du fait de l'impact de la crise grecque qui a engendré la fermeture de deux boutiques au cours de l'exercice.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 113 671 595 € au 31 décembre 2012 à comparer à 97 821 712 € pour la même période de l'exercice précédent, en progression de plus de 16%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 124 419 214 € contre 103 824 850 € en 2011. Les charges d'exploitation passent de 102 081 910 € en 2011 à 119 740 825 € pour 2012, soit une progression de 17,30%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 4 678 389 € contre un bénéfice de 1 742 941 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par un bénéfice de 2 019 106 € qui prend en compte un résultat financier négatif de -1 563 589 €, à rapprocher d'une perte de -66 610 € au 31 décembre 2011, qui prenait en compte un résultat financier positif de 1 704 961 €. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte -1 359 739 €, contre une perte -3 903 807 € à fin décembre 2011.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 43 909,47 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2012 sur 7 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits.

Le budget Recherche et Développement s'est élevé 488 000 € pour l'exercice 2012, contre 784 000 € pour l'exercice 2011.

PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTRÔLE

néant

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à de 2 019 106,26 €, de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice net) : 100 955,31 €
- report à nouveau : 1 918 150,95 €

soit un total affecté de : 2 019 106,26 €

portant ainsi le poste "report à nouveau", d'un montant négatif de -2 206 895,98 € à un montant négatif de -288 745,03 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autres propositions

Nous vous proposons notamment :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que Groupe du Louvre détenait au 31 décembre 2012, plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

- 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	498 540 € ⁽¹⁾	831 257 € ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	498 540 €	831 257 €

⁽¹⁾ depuis le 23 mai 2011

⁽²⁾ rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% dans certain cas)

- 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Au titre de l'exercice 2011		Au titre de l'exercice 2012	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
rémunération fixe	-	301 012 €	-	475 007 €
rémunération variable	200 000 € ⁽¹⁾	275 000 €	356 250 € ⁽²⁾	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature ⁽³⁾	-	52 814 €	-	85 592 €
TOTAL	200 000 €	628 826 €	356 250 €	560 599 €

⁽¹⁾ montant contractuel garanti pour l'exercice 2011,

⁽²⁾ montant maximum contractuel (75% du salaire de base en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% dans certains cas)

⁽³⁾ voiture et appartement de fonction

- 3 -Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs

Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2010	au titre de l'exercice 2011
Monsieur Michael Boroian ⁽¹⁾	8 456 €	⁽²⁾ 23 860 €
Monsieur Michael J. Chu ⁽³⁾		
Madame Neda Daneshzadeh ⁽³⁾		
Monsieur Steven M. Hankin		
Madame Dominique Hériard-Dubreuil ⁽⁴⁾	8 456 €	7 916 €
Madame Françoise Labro ⁽⁴⁾		
Monsieur Ellis F. Rinaldi		
Monsieur Hamilton South	⁽⁵⁾ 6 758 €	⁽⁵⁾ 3 447 €
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
TOTAL	23 670 €	35 223 €

⁽¹⁾ administrateur jusqu'au 28 juin 2012

⁽²⁾ montant total versé au titre des années 2011 et 2012 (jusqu'au 28 juin)

⁽³⁾ administrateur depuis le 28 juin 2012

⁽⁴⁾ administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

⁽⁵⁾ montant diminué d'une retenue à la source de 25 % pour 2010 et de 30% pour 2011

- 4 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	nature des options	valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

- 5 - Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-			

- 6 - Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
-néant-						

- 7 - Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré	Plan 2008
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	néant		

- 8 - Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social

	contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/5/2011 fin mandat : 30/6/2014	X (1)			X	X (2)			

(1) avec la société contrôlante, Groupe du Louvre

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée à cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants

Monsieur Barry S. Sternlicht, Président du Conseil d'administration	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Chairman & CEO
- Société du Louvre	- Président du comité de surveillance (jusqu'au 31 janvier 2013)
- Baccarat	- Président du conseil d'administration
- Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance
- Brown University	- Trustee
- The Estée Lauder Companies	- Member of the Board
- JP Morgan Chase	- Member of National Advisory Board
- Eurohypo Bank	- Member of the International Advisory Board
- Business Committee for the Arts	- Member of the Board
- Committee to Encourage Corporate Philanthropy	- Member
- Urban Land Institute	- Member
- Riviera Holdings Corporation	- Chairman of the Board
- Riviera Operating Corporation	- Chairman of the Board
- Riviera Black Hawk, Inc.	- Chairman of the Board
- Ellen Tracy, Inc.	- Member of the Board
- Field & Stream	- Member of the Board
- Pension Real Estate Association	- Member of the Board
- Zelnick Media	- Member of the International Advisory Board
- Robin Hood Foundation	- Member of the Board
- Nantucket Dreamland Theatre	- Member of the Board
- Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program	- Member of the Board
- Young Presidents' Organization	- Member of the Board

M Steven M. Hankin, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur – Vice-Président du Conseil d'administration et membre du Comité des comptes et du Comité des Rémunérations
- Starwood Capital Group and certain of its controlled affiliates	- Managing Director
- Hinckley Yachts	- Member

Monsieur Michael Boroian, administrateur (jusqu'au 28 juin 2012)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur – membre du Comité des Rémunérations et du Comité des Comptes (jusqu'au 28 juin 2012)
- Michael Boroian & Associates	- Associé
- Sterling International	- Président
- French American Foundation	- Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Michael J. Chu administrateur (depuis le 28 juin 2012)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- Catterton Partners	- Managing Partner and co-founder
-	-

Madame Dena Daneshzadeh administrateur (depuis le 28 juin 2012)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des comptes et des rémunérations
- Catterton Partners	- Partner
-	-

Monsieur Richard R. Gomel, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur
- Junius Real Estate Partners	- Partner

Madame Françoise Labro, Administrateur (depuis le 31 janvier 2012)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Administrateur et membre du Comité des rémunérations
- Ralph Lauren Home Europe, Moyen-Orient et Russie	- Senior Vice President

Monsieur Ellis F. Rinaldi, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Executive Vice President & Co-General Counsel
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C	- Principal, Managing Member
- Baccarat	- Administrateur
- Groupe du Louvre	- Directeur Général

Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Executive Vice President & CFO
- Société du Louvre	- Membre du comité de surveillance (jusqu'au 31 janvier 2013)
- Baccarat	- Administrateur – membre du Comité des comptes
- Groupe du Louvre	- Directeur Général
- Star SDL Investment Co SARL	- Gérant

Monsieur Hamilton South, administrateur	
Sociétés	Fonctions
- HL Group	- Fondateur et Président
- Baccarat	- Administrateur
- DVF	- Director
- David Yurman	- Director

Monsieur Markus Lampe, directeur général (non Administrateur)	
Sociétés	Fonctions
- Baccarat	- Directeur Général (non Administrateur)
- Baccarat Inc	- Director
- Etablissement Damon & Delente	- Représentant Permanent de Baccarat (Administrateur)
- Baccarat Americas	- Director – Chairman
- Baccarat Pacific KK	- Director
- Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director
- Baccarat Far East	- President
- Baccarat Kristall GmbH	- Gérant
- Baccarat U.K. Ltd	- Director - Chairman
- Baccarat España S.L	- Administrateur Délégué
- Groupe du Louvre	- Directeur

INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis -75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette et Marne-la-Vallée ; d'autre part, que la manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2012, la société a un effectif total de 882 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	730
Paris	152
TOTAL	882

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	37	33	70
Paris	12	15	27
TOTAL	49	48	97

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	5	3	30	38
Paris	6	1	13	20
TOTAL	11	4	43	58

* : décès, fin de contrat, ...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2012

En nombre d'heures

Manufacture	47 615,91
Paris	1 719,50
TOTAL	49 335,41

Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	5 704 704 €	334 831 €
Paris	898 788 €	933 263 €
TOTAL	6 603 492 €	1 268 094 €

En 2012, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 6 603 492 €. Cette somme représente environ 20,8 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures :

	Absences justifiées/injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	2 276	70 859	3 316	9 735	86 186
Paris	542	7 751	1 732	879	10 903
TOTAL	2 818	78 610	5 048	10 614	97 089

Sur un total de 1 491 981 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,18 %	5,72 %	0,27%	0,79 %	6,96 %
Paris	0,21 %	3,06 %	0,68 %	0,35 %	4,30 %
TOTAL	0,19 %	5,27 %	0,34 %	0,71 %	6,51 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2012, a vu aboutir les accords suivants :

- Avenant à l'accord PIBME signé le 3 décembre 1973 (20 juin 2012)
- Accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes (20 juin 2012)
- Accord sur la gestion des astreintes (20 juin 2012)
- Accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes modifié (24 octobre 2012)
- Accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (20 décembre 2012)

Conditions d'hygiène et de sécurité :

L'année 2012 a été marquée par le déploiement de la communication autour de la santé / sécurité au travail. Dans un premier temps, par la mise en place de panneaux d'affichage dans l'ensemble des ateliers de la Manufacture puis par la cooptation de 16 correspondants Santé Sécurité au Travail pour animer la communication dans chaque secteur de la Manufacture.

La Manufacture a mis en place des détecteurs de vapeurs d'acide à l'atelier de polissage acide reliés à un système d'évacuation sonore et visuel afin de respecter la Valeur Limite d'Exposition en cas d'incident. En parallèle, un groupe de travail a été mis en place pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

Plusieurs groupes de travail ont été créés pour l'amélioration de la SST dans divers secteurs : sur les tables aspirantes autonomes de l'atelier flettagé, à la composition couleur avec le lancement du réaménagement de cet atelier afin de respecter le taux d'empoussièrement imposé par le code du travail de 100µg/Nm³.

Le nouvel atelier de préparation du cristal clair a été définitivement réceptionné car le taux d'empoussièrement au plomb est maintenant inférieur à 50µg/Nm³ comme exigé par la Manufacture pour 100µg/Nm³ imposé par le code du travail.

Formation :

La société a dépensé en 2012, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	3,63 %
Paris	2,13 %
TOTAL	3,26 %

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

	Obligation légale 6%	Nombre de travailleurs handicapés
	51	45

Taxe handicapé 2012 versée en 2012 : 0 €

Œuvres sociales : représentent en millier d'euros,

	Budget de fonctionnement 0.20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	49€	59 €

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro,

Divers	2 243 432 €
Cristal	871 655 €
TOTAL	3 115 087 €

*
* *

Enfin et en application des dispositions des articles L 225-102-1 et R 225-105 du Code de commerce, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental :

Consommation de ressource en eau, matières premières et énergie :

Consommation d'eau de source :323 837 m³
Consommation d'eau de Meurthe63 834 m³

TOTAL :387 671 m³

Consommation électrique : 16 123 000 kWh
Consommation de gaz : 70 696 000 kWh

Rejets atmosphériques :

Rejets de CO₂ (combustion+ décarbonatation).....13 180 T/an
Rejets de NO₂.....233 T/an
Poussières totales hors Tour de Lavage 2 PA (TPS) 265 kg/an

Poussières totales Tour de Lavage 2 PA (TPS)*	1 917,11 kg/an
Plomb et ses composés hors Tour de Lavage 2 PA	93 kg/an
Plomb et ses composés Tour de Lavage 2 PA*	77 kg/an
Acide cyanhydrique (HCN)	inférieur au seuil de détection
Fluorure d'hydrogène (HF) hors Tour de Lavage 2 PA	298 kg/an
Fluorure d'hydrogène (HF) Tour de Lavage 2 PA*	1 272 kg/an

* Suite à un dysfonctionnement de la Tour de Lavage 2 du Polissage Acide au moment du contrôle annuel, les rejets atmosphériques de ce point vont être de nouveau mesurés mi-avril après que des modifications techniques aient été effectuées sur l'installation.

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet final	de 350 à 2000 m ³ /jour (décantation et filtres à sable)
Filtration des rejets atmosphériques des fours	± 82 250 Nm ³ /heure
Nouvel atelier de composition	± 10 330 Nm ³ /heure
Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide	± 48 000 Nm ³ /heure
Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage	± 12 150 Nm ³ /heure
Station de neutralisation des acides	entre 80 et 100 m ³ /jour

Quotas de gaz à effets de serre

Quota alloué pour la période 2008-2012 :	14 092 tonnes de rejets de CO ₂
Quantité de CO ₂ rejeté en 2012 :	13 187 tonnes

Arrêté préfectoral complémentaire N°2012/127

Un arrêté complémentaire, relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique, a été établi le 17 août 2012 pour la Manufacture de Baccarat. Cet arrêté vise à prescrire la mise en place d'une surveillance pérenne de certaines substances et principalement le plomb dans les rejets aqueux. Il prévoit également la mise en place d'un programme d'actions et/ou d'une étude technico-économique afin de réduire les rejets de plomb dans la rivière. La Manufacture de Baccarat a engagé une surveillance pérenne au niveau de ses points de rejets aqueux et a sollicité un bureau d'études pour la réalisation de cette étude technico-économique dont les conclusions devront être transmises à la préfecture au plus tard le 16 février 2014.

Règlement européen REACH N° 1907/2006

La seule substance, à ce jour, qualifiée comme hautement préoccupante par l'ECHA entrant dans la composition du cristal et qui sera interdite à compter de 2015 sauf dossier de demande d'autorisation à transmettre à l'ECHA avant le 21/11/2013, est le trioxyde d'arsenic. La Manufacture de Baccarat a substitué et éliminé définitivement cette substance de l'ensemble des compositions le 31/12/2012.

Demande d'autorisation d'exploiter et Etude des Risques Sanitaires (ERS)

Une demande d'autorisation d'exploiter du nouveau Four A de 14 tonnes a été exigée par la Préfecture du fait de la non-exploitation du four pendant plus de 2 ans (arrêté en 02/2010). Cette demande d'autorisation d'exploiter intègre l'évaluation initiale des risques pour l'environnement dus à l'ensemble des installations existantes de la manufacture auxquels viennent s'ajouter les risques liés à l'exploitation du futur Four A.

Le dossier est en cours d'étude par les différents services administratifs et ne présente pas, à priori, d'écarts majeurs qui ne permettraient pas l'obtention de l'autorisation, sous réserves de quelques réalisations d'amélioration, dont la principale est la réduction des rejets de plomb dans la rivière Meurthe dans le cadre de la RSDE.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance Agée Fournisseurs de BACCARAT SA

Montant Euro

Échéance	<u>solde du 31/12/2012</u>	Échéance	<u>solde du 31/12/2011</u>
Non-échu	6 860 821	Dettes échues	3 233 166
Echu à 0 jour	6 067 173	Dettes non échues de 1 et 30 jours	1 626 033
Echu de 1 à 30 jours	-840 683	Dettes non échues de 30 à 45 jours	3 479 657
Echu de 31 à 60 jours	980 156	Dettes non échues de 45 à 60 jours	553 747
Echu de 61 à 90 jours	325 315	Dettes non échues à plus de 60 jours	40 859
Echu de 91 à 180 jours	-234 472		
Echu de 181 à 360 jours	144 141		
Echu de plus de 360 jours	-125 111		
Total	13 177 339	Total	8 933 462

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les accords de financements de la Société négociés avec les partenaires bancaires de la Société et se décomposant en (i) un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et (ii) un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties, dont le nantissement des marques françaises Baccarat, des titres des principales filiales de la Société, des indemnités d'assurances, ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable) ont été finalisés le 22 janvier 2013. En conséquence, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Par ailleurs, la Société a été signifiée le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

PERSPECTIVES

Dans un contexte incertain, la société entend tirer profit des décisions prises en 2012 notamment :

A la Manufacture,

- Avec l'investissement majeur dans un four et dans l'outil de production,
- Et une amélioration de notre organisation industrielle qui devrait nous permettre d'accroître notre efficacité.

En ce qui concerne notre distribution,

- notre nouveau magasin phare sur Madison avenue à New York, ouvrira en juin 2013 avec un design complètement neuf préparant ainsi le futur style de la marque.
- Au Japon, une ouverture et des rénovations de magasins en 2012 auront un impact positif cette année.
- A Paris, une nouvelle boutique bijoux va ouvrir, la boutique de la rue de la Paix sera rénovée, d'autres projets pour le réseau de boutiques parisiennes suivront en 2014.
- La célébration du 250^{ème} anniversaire de Baccarat démarrera avec le lancement du livre des 250 ans en octobre 2013 suivie par une importante exposition en 2014 à Paris.
- Après l'ouverture de la résidence de Shanghai, les hôtels et résidences Baccarat deviennent réalité avec plusieurs projets en cours avec une ouverture prévue en 2014.
- Le lancement réussi de notre nouveau site web avec e-commerce intégré, tant aux USA qu'en Europe, favorisera les opportunités de croissance de la marque et offrira ainsi plus de confort aux consommateurs.

Sur les marchés,

- la reprise de l'économie japonaise tirée par une politique monétaire expansionniste devrait avoir un impact positif sur le volume des ventes malgré un impact très négatif du taux de change.
- En Chine continentale, l'ouverture de 4 nouveaux points de ventes aidera la marque à gagner en visibilité.

En ce qui concerne les produits,

- La nouvelle collection bijoux a reçu une très bonne couverture des médias en janvier. Le lancement à Bâle en avril s'annonce prometteur.
- La nouvelle collection luminaires, avec la collaboration de créateurs importants, a bénéficié d'une extension en lampes de table dont le lancement à Milan pendant le Salone del Mobile / EuroLuce s'annonce très positif.
- Le lancement réussi de Château Baccarat sera renforcé au cours de l'exercice par un supplément dans la collection Œnologie. Une collection de rééditions de vases Chevalier sera commercialisée à l'automne.
- Une technologie nouvellement acquise à l'usine devrait également permettre la création de nouveaux types de produits dès la fin 2013.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2012.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.



Le Conseil d'Administration

Groupe

Baccarat

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2012

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				(en milliers d'euros)	
	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	158 391	143 206	15 185	10,6%
Autres produits de l'activité		780	1 043	(263)	-25,2%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(21 587)	(23 358)	1 771	-7,6%
Charges de personnel	5.2	(67 575)	(61 551)	(6 024)	9,8%
Charges externes	5.4	(61 154)	(50 342)	(10 812)	21,5%
Impôts et taxes		(1 592)	(1 428)	(164)	11,5%
Dotations aux amortissements		(6 429)	(5 508)	(921)	16,7%
Dotations aux provisions	5.3	(923)	128	(1 051)	-821,1%
Reprises sur provisions	5.3	1 149	(253)	1 402	-554%
Autres produits d'exploitation	5.5	4 849	4 400	449	10,2%
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 759)	(3 110)	(649)	20,9%
Résultat des activités opérationnelles courant		2 150	3 227	(1 077)	-33,4%
Autres produits opérationnels	5.6	697	954	(257)	-26,9%
Autres charges opérationnelles	5.6	(2 412)	(4 139)	1 727	-41,7%
Résultat des activités opérationnelles		435	42	393	935,7%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		186	(36)	222	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(506)	(493)	(13)	2,6%
Autres produits financiers	5.7.1	952	53	899	1696,2%
Autres charges financières	5.7.1	(69)	(449)	380	-84,6%
Résultat financier		563	(925)	1 488	160,9%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	(14)	(13)	(1)	7,7%
Résultat avant impôt		984	(896)	1 880	209,8%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(1 122)	(1 448)	326	-22,5%
Résultat après impôt		(138)	(2 344)	2 206	94,1%
Résultat de la période		(138)	(2 344)	2 206	94,1%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		46	(2 124)	2 170	102,2%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(184)	(220)	36	16,4%
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>		<i>(0,17)</i>	<i>(3,62)</i>	<i>3,45</i>	<i>95,3%</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>(0,17)</i>	<i>(3,62)</i>	<i>3,45</i>	<i>95,3%</i>

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de la période		(138)	(2 344)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>			
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	5.7.2	1 538	(763)
Variation de la réserve de conversion		(26)	(250)
Variation des autres réserves		(50)	(230)
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		(530)	263
Autres éléments du résultat global net d'impôt		932	(980)
Résultat global total de la période		794	(3 324)
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société		983	(3 109)
Participations ne donnant pas le contrôle		(189)	(215)

ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	6.1	7 828	3 023
Immobilisations corporelles	6.2	33 642	33 888
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	37	50
Autres actifs financiers	6.4	3 324	3 445
Actifs d'impôt différé	5.8.1	4 741	5 346
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		49 572	45 752
Stocks	6.5	40 963	34 066
Créances clients	6.6	25 021	23 551
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 841	1 611
Autres débiteurs	6.7	9 951	6 081
Autres actifs financiers courants	6.8	2 302	1 262
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	32 622	6 715
TOTAL ACTIFS COURANTS		112 700	73 286
TOTAL ACTIF		162 272	119 038

PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Capital social		20 768	16 185
Prime liée au capital	6.11	24 829	3 324
Réserves		26 486	27 652
Réserves de conversion		(3 256)	(3 235)
Résultat de l'exercice		46	(2 124)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		68 873	41 802
Participations ne donnant pas le contrôle		(503)	(314)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	68 370	41 488
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	1 834	2 797
Avantages du personnel	6.13	8 374	8 209
Provisions	6.12	1 088	1 477
Autres passifs non courants		137	57
Passifs d'impôt différé	5.8.1	1 047	975
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		12 480	13 515
Provisions	6.12	718	981
Dettes fournisseurs		23 616	18 001
Autres créditeurs	6.15	23 752	19 207
Dettes financières à court terme	6.14	32 941	25 336
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	395	510
TOTAL PASSIF COURANT		81 422	64 035
TOTAL PASSIF		93 902	77 550
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		162 272	119 038

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(138)	(2 344)
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions		5 964	5 553
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		(871)	279
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		(28)	(91)
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		14	13
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		4 941	3 410
Elimination de la charge (produit d'impôt)		209	511
Elimination du coût de l'endettement financier net		320	528
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		5 470	4 449
Incidence de la variation des stocks et en-cours		(7 519)	(1 921)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		(6 412)	(5 947)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		10 648	4 432
Impôt sur le résultat payé		(592)	(126)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		1 595	887
Incidence des variations de périmètre		-	(100)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 377)	(5 564)
Acquisition d'actifs financiers		(97)	(85)
Variation des prêts		(47)	469
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		346	36
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	8
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(11 175)	(5 236)
Augmentation de capital		26 079	100
Emission d'emprunts		9 701	5 239
Remboursement d'emprunts		(6 156)	(2 536)
Intérêts financiers versés		(320)	(528)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		38	34
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		29 342	2 309
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	19 762	(2 040)
Trésorerie d'ouverture	6.9	6 699	8 620
Effet de la variation du taux de change		(61)	119
Trésorerie clôture	6.9	26 400	6 699
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		19 762	(2 040)

BACCARAT - Comptes consolidés au 31 décembre 2012

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2012 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2011	16 285	3 352	22 654	(489)	41 802	(314)	41 488
Augmentation de capital	4 483	21 596			26 079		26 079
Résultat net de la période			46		46	(184)	(138)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				1 008	1 008		1 008
Variation de la réserve de conversion (*)			(21)		(21)	(5)	(26)
Variation des autres réserves		-	(50)		(50)	-	(50)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(71)	1 008	937	(5)	932
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Païement fondé sur les actions		9			9	-	9
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	9	-	-	9	-	9
					-		-
31 décembre 2012	20 768	24 957	22 629	519	68 873	(503)	68 370

(*) dont 786 K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2011 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078
Augmentation de capital	100	(100)			-		-
Résultat net de la période			(2 124)		(2 124)	(220)	(2 344)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(500)	(500)		(500)
Variation de la réserve de conversion (*)			(255)		(255)	5	(250)
Variation des autres réserves (**)		-	(230)		(230)	-	(230)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(485)	(500)	(985)	5	(980)
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Païement fondé sur les actions		(266)			(266)	-	(266)
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	(266)	-	-	(266)	-	(266)
					-		-
31 décembre 2011	16 285	3 352	22 654	(489)	41 802	(314)	41 488

(*) dont (467) K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (293) K€ de plus-value de consolidation suite à la sortie de Benelux

Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012

1.	PRINCIPES COMPTABLES.....	13
1.1	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS.....	13
1.2	METHODES DE CONSOLIDATION	14
1.3	CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES	15
1.4	OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES	15
1.5	CHIFFRE D’AFFAIRES	16
1.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	16
1.7	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	16
1.8	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
1.9	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
1.9.1	VALEUR BRUTE.....	17
1.9.2	AMORTISSEMENT	18
1.10	DEPRECIATION DES ELEMENTS D’ACTIFS.....	19
1.11	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	20
1.12	STOCKS	23
1.13	IMPOTS	24
1.14	PROVISIONS	24
1.15	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	25
1.16	BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS.....	26
1.17	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	27
1.18	RESULTAT PAR ACTION.....	27
2.	GESTION DU RISQUE FINANCIER	28
2.1	RISQUE DE CREDIT.....	28
2.1.1	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	28
2.1.2	GARANTIES.....	29
2.2	RISQUE DE LIQUIDITE.....	30
2.3	RISQUE DE MARCHE	31
2.3.1	RISQUE DE CHANGE	32
2.3.2	RISQUE DE TAUX D’INTERET	32
2.3.3	GESTION DU CAPITAL	32
3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	33
4.	SECTEURS OPERATIONNELS.....	34
4.1	COMPTE DE RESULTAT.....	34
4.2	BILAN	35
4.3	INVESTISSEMENTS ET AUTRES	36
5.	COMPTE DE RESULTAT.....	38
5.1	CHIFFRE D’AFFAIRES	38

5.2	CHARGES DE PERSONNEL.....	38
5.3	DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	38
5.4	CHARGES EXTERNES.....	39
5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	39
5.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	40
5.7	RESULTAT FINANCIER.....	40
5.7.1	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES	40
5.7.2	INSTRUMENTS DERIVES	41
5.8	IMPOTS SUR LES RESULTATS	42
5.8.1	EVOLUTION DES POSTES DE BILAN	43
5.8.2	ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES	43
5.8.3	RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE AU TAUX LEGAL EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPOT REELLE	45
5.8.4	DEFICITS REPORTABLES N'AYANT PAS DONNE LIEU A LA COMPTABILISATION D'UN IMPOT DIFFERE ACTIF	46
6.	BILAN CONSOLIDE.....	47
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	47
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49
6.3	TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	50
6.3.1	EVOLUTION DE LA VALEUR D'EQUIVALENCE	50
6.3.2	QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES ET DES RESULTATS NETS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	51
6.3.3	INFORMATIONS AGREGES DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	51
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	51
6.5	STOCKS.....	52
6.6	CLIENTS	53
6.7	AUTRES DEBITEURS.....	53
6.8	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	54
6.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	54
6.10	CAPITAUX PROPRES.....	55
6.11	PAIEMENT A BASE D'ACTIONNAIRES	55
6.11.1	CONTEXTE	56
6.11.2	PRINCIPES METHODOLOGIQUES ET HYPOTHESES D'EVALUATION DES PRIX.....	56
6.12	PROVISIONS	58
6.13	AVANTAGES DU PERSONNEL	59
6.13.1	FILIALES ETRANGERES.....	64
6.13.2	DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION.....	72
6.14	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	72
6.15	AUTRES CREDITEURS	77
6.16	PASSIFS EVENTUELS	77
7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	79

7.1	PAR NATURE	79
7.2	ECHEANCIER	79
7.3	ENGAGEMENTS DE LOCATION	81
8.	RESULTAT PAR ACTION	82
9.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	83
9.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	83
9.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	83
9.2.1	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRIGEANT	83
9.2.2	HISTORIQUE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	87
9.2.3	INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES DE LA SOCIETE	88
9.3	MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES	88
9.4	TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS :.....	88
9.5	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	89

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1. Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé 2012 du groupe s'établit en hausse de 10,6% à 158,4 M€ (+6% à taux de change constants).

Les ventes sont en progression au niveau de chacune des zones géographiques du groupe. En Europe, le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2011 (+5%). Au Japon, malgré un contexte macroéconomique toujours difficile, l'activité s'est établie en hausse de 2% en yens par rapport à 2011 (+11% en euros). Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires du groupe est également en hausse (de 2% en dollars, soit +10% en euros).

Le résultat opérationnel courant s'élève à +2,2M€ en 2012, contre +3,2M€ en 2011. Le Groupe a, par ailleurs, enregistré un résultat opérationnel de +0,4 M€ sur l'année, à rapprocher d'un résultat à l'équilibre en 2011. Le résultat net consolidé part du groupe se traduit par un bénéfice de +46K€ à comparer à une perte de -2,1 M€ pour l'exercice précédent.

2. Augmentation de capital

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Starwood Capital.

Le taux d'endettement net de Baccarat représente 3% des capitaux propres du Groupe suite à cette augmentation de capital, comparé à 51% en 2011.

3. Mise en place d'un site internet de e-commerce et d'un nouveau système d'information

3.1 E-commerce

Afin de diversifier ses canaux de distribution, Baccarat SA a mis en service le 20 septembre 2012 un site internet de e-commerce en France, après le lancement du site marchand aux Etats-Unis début 2012. L'actif incorporel a été immobilisé pour un montant de 1,8 M€ en France.

3.2 Système d'information Lawson

Baccarat SA a mis en service un progiciel de gestion intégré ERP (logiciel Lawson M3) à compter du 4 avril 2012 couvrant la gestion des achats, la production, les stocks, les ventes et la comptabilité de la société. Le nouvel outil a été immobilisé pour un montant de 4,4 M€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Accords de financement

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

2. Procédure judiciaire intentée par Consellior à l'encontre de Baccarat

La Société a été signifiée le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2012 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2013.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,
- Note 6.11 Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,

- Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont

comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Autres produits et charges opérationnels

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat des activités opérationnelles courantes tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont

comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.8 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.9 Immobilisations corporelles

1.9.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut

être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.9.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.10 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.11 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de

cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste

Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.13 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.14 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.15 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuair indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.16 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont

évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.17 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.18 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les

deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2012, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- Avec la société Baccarat Inc :
 - Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 800 K\$ négociée par Baccarat Inc,
 - Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.
- Avec les sociétés Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK :
 - Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant d'environ 3,5 M€ (380 999 253,64 JPY), d'une durée maximum de 2 ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.
- Avec les partenaires bancaires :
 - Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans. Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors

assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

- Autorisation de conclure avec OSEO Industrie un accord de financement additionnel concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat avait subi au cours de l'exercice 2009, une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement était dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe avait entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,

- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Par ailleurs, Baccarat a signé , le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée en juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, ont été finalisés le 22 janvier 2013 assortis de garanties et d'engagements financiers

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

Ces accords de financement, autorisés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012, sont garantis notamment par le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Baccarat est par ailleurs confiante dans sa capacité à se refinancer à des conditions satisfaisantes au plus tard à l'échéance de ses lignes de crédit.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Starwood Capital.

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2012	31/12/2011
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	1
Total	13	13

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2012.12	% de contrôle 2012.12	% d'intérêt 2012.12	Méthode de consolidation 2011.12	% de contrôle 2011.12	% d'intérêt 2011.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat GmbH	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	20 899	53 589	78 360	5 543	158 391
Résultat Sectoriel	(1 956)	7 738	21 569	2 225	29 576
Frais Marketing, Communication, Administratif					29 141
Résultat Opérationnel					435
Résultat Financier					563
Impôt sur le bénéfice					(1 122)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(124)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(14)		(14)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(138)
Intérêts minoritaires	64		(248)		(184)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					46

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	18 341	48 316	73 074	3 475	143 206
Résultat Sectoriel	(1 806)	7 388	17 987	1 036	24 605
Frais Marketing, Communication, Administratif					24 563
Résultat Opérationnel					42
Résultat Financier					(925)
Impôt sur le bénéfice					(1 448)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(2 331)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(13)		(13)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(2 344)
Intérêts minoritaires	28		(248)		(220)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(2 124)

4.2 Bilan

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2012 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	12 860	28 355	22 115	1 053	64 383
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			37		37
Actifs du Siège non affectés					97 852
Actif total consolidé	12 860	28 355	22 152	1 053	162 272
Passifs sectoriels	(10 079)	22 412	(610)		11 723
Passifs du Siège non affectés					150 549
Passif total consolidé	(10 079)	22 412	(610)		162 272

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 942	24 641	22 939	983	59 505
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			50		50
Actifs du Siège non affectés					59 483
Actif total consolidé	10 942	24 641	22 989	983	119 038
Passifs sectoriels	(9 825)	25 810	(1 198)		14 787
Passifs du Siège non affectés					104 251
Passif total consolidé	(9 825)	25 810	(1 198)		119 038

4.3 Investissements et autres

- Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2012 :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	2 004	2 340	259		4 603
Investissements du siège non affectés					6 774
Investissements Année 2012	2 004	2 340	259		11 377
Amortissements sectoriels	451	1 218	387	9	2 065
Amortissements du siège non affectés					4 365
Amortissements Année 2012	451	1 218	387	9	6 430
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	128	(755)	(511)		(1 138)

- Au 31 décembre 2011, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	380	796	482		1 658
Investissements du siège non affectés					1 804
Investissements Année 2011	380	796	482		3 462
Amortissements sectoriels	606	1 383	366	9	2 364
Amortissements du siège non affectés					3 145
Amortissements Année 2011	606	1 383	366	9	5 509
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(803)	(611)	1 424		10

5. Compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Vente de biens	157 532	142 553
Prestations de services	859	653
TOTAL	158 391	143 206

Le chiffre d'affaires consolidé 2012 du groupe s'établit en hausse de 10,6% à 158,4 M€ (+6% à taux de change constants).

Les ventes sont en progression au niveau de chacune des zones géographiques du groupe. En Europe, le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2011 (+5%). Au Japon, malgré un contexte macroéconomique toujours difficile, l'activité s'est établie en hausse de 2% en yens par rapport à 2011 (+11% en euros). Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires du groupe est également en hausse (de 2% en dollars, soit +10% en euros).

*variations calculés à périmètre constant (sans Far East)

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Rémunérations	(67 287)	(61 793)
Charge liée au paiement en actions	(100)	258
Retraite, médaille du travail	(188)	(16)
Participation	-	-
TOTAL	(67 575)	(61 551)

- Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2012	31/12/2011
Ouvriers	466	451
Employés, techniciens & agents de maîtrise	611	552
Cadres	158	144
TOTAL	1 235	1 147

L'augmentation des effectifs (+88 salariés en 2012) provient essentiellement de Baccarat France (+40 salariés en 2012, dont +32 à la Manufacture) et de BPKK (+11 salariés) en raison de la reprise d'activité.

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(15 393)	(14 319)
Locations et charges locatives	(13 243)	(10 495)
Sous-traitance générale	(2 239)	(2 161)
Publicités, publications et relations publiques	(9 737)	(8 923)
Transports	(4 054)	(3 236)
Personnel extérieur à l'entreprise	(8 174)	(4 044)
Entretiens et réparations	(3 292)	(2 680)
Déplacements, missions et réceptions	(2 194)	(1 740)
Assurance	(484)	(724)
Divers	(2 344)	(2 020)
TOTAL	(61 154)	(50 342)

Compte tenu du fort niveau d'activité, Baccarat a eu recours à du personnel extérieur et a augmenté les dépenses d'entretien de son outil de production. Afin de favoriser la croissance de son chiffre d'affaires, la société a accru sensiblement sur la période ses dépenses de publicité et promotion. De plus, la hausse de l'activité de Baccarat Far East et des charges locatives expliquent cet accroissement des charges externes.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de change (perte)	(3 042)	(2 195)
Autres charges	(717)	(915)
Total autres charges d'exploitation	(3 759)	(3 110)
Résultat de change (gain)	2 283	1 885
Autres produits	2 566	2 515
Total autres produits d'exploitation	4 849	4 400
TOTAL	1 090	1 290

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat Benelux (quote-part groupe)	-	221
Provision pour impôt Baccarat Inc.		697
Cession d'immobilisation corporelle	260	36
Cession d'immobilisation incorporelle	87	-
Provision pour risques divers	350	-
Total autres produits opérationnels	697	954
Cessions des titres Benelux	-	(75)
Cessions d'actifs corporels	(217)	(163)
Cessions d'actifs incorporels	(103)	-
Restructuration Baccarat Inc	-	(195)
Plus-value de consolidation suite à la sortie de Baccarat Benelux	-	293
Frais e-commerce	(585)	(914)
Frais de restructuration Alix Partners	-	(389)
Frais de mise en place ERP	(846)	(1 395)
Frais de restructuration (charges salariales)	(281)	(851)
Retrocession de la concession Harrod's	-	(100)
Provision pour risques divers	-	(350)
Loyer rénovation flagship new york	(380)	-
Total autres charges opérationnels	(2 412)	(4 139)
TOTAL	(1 715)	(3 185)

La société Baccarat Benelux a été liquidée en janvier 2011, ce qui a engendré la constatation d'une plus-value de consolidation nette de 218 K€.

Les comptes 2012 incluent des frais non récurrents de mise en place de l'ERP Lawson pour 846 K€ et des frais du projet e-commerce pour 585 K€ qui ne répondent pas aux conditions d'activation, ainsi que des coûts correspondant aux loyers supportés pendant la période de rénovation de la boutique Madison prise à bail et des coûts de restructurations pour 281 K€. Ces coûts de restructuration avaient été provisionnés au préalable à hauteur de 351 K€. Ces provisions ont été reprises au 31 décembre 2012.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Autres charges financières	(69)	(419)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	-	(279)
Dotations aux provisions pour risques et charges financier	-	(30)
Total autres charges financières	(69)	(449)
Revenus des actifs financiers	19	33
Autres produits financiers	933	20
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	871	-
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financiers	952	53
TOTAL	883	(396)

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global
Fair Value Hedge						
USD	30	30		(111)	(111)	
JPY	431	431		(388)	(388)	
TOTAL 1	461	461		(499)	(499)	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	61		61	(159)		(159)
JPY	735		735	(583)		(583)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(7)	(7)		17	17	
JPY	-	-		65	65	
TOTAL 2	789	(7)	796	(660)	82	(742)
TOTAL 1 + 2	1 250	454	796	(1 159)	(417)	(742)
Juste valeur au 31/12/N-1	(1 159)	(417)	(742)	(118)	(138)	20
Variation de la juste valeur	2 409	871	1 538	(1 041)	(279)	(762)

Au 31 décembre 2012, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de 871 K€, de (279) K€ au 31 décembre 2011.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée à compter de l'exercice 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2011	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2012
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 611	230	-	-	-	1 841
Dette d'impôt	(510)	(531)	-	700	(54)	(395)
Net	1 101	(301)	-	700	(54)	1 446
Impôts différés						
Actif	5 346	(25)	(530)	-	(50)	4 741
Passif	(975)	118	-	-	(190)	(1 047)
Net	4 371	93	(530)	-	(240)	3 694
Produit / Charge d'impôt totale		(208)				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2011	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/2012
Différences temporaires	2 619	193	-	-	2 812
Provisions réglementées	(936)	(2)	-	-	(938)
Crédit bail	-	-	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	926	241	-	-	1 167
Engagements de retraite	(409)	74	-	-	(335)
Juste valeur des instruments financiers	399	(299)	(530)	-	(430)
Reclassement honoraires cristalroom	(18)	18	-	-	-
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 998	(211)	-	(240)	1 547
Ecart d'évaluation	16	1	-	-	17
Harmonisation des modes d'amortissement	(11)	(21)	-	-	(32)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(177)	59	-	-	(118)
Dépréciation d'immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retaiements	(41)	40	-	-	(1)
Total	4 371	93	(530)	(240)	3 694

Au 31 décembre 2011, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2010	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/2011
Différences temporaires	2 386	233	-	-	2 619
Provisions réglementées	(912)	(24)	-	-	(936)
Crédit bail	2	(2)	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	990	(64)	-	-	926
Engagements de retraite	(209)	(23)	-	(177)	(409)
Juste valeur des instruments financiers	41	96	262	-	399
Reclassement honoraires cristalroom	(34)	16	-	-	(18)
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	2 371	(314)	-	(59)	1 998
Ecart d'évaluation	8	8	-	-	16
Harmonisation des modes d'amortissement	(11)	-	-	-	(11)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(236)	59	-	-	(177)
Dépréciation d'immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retraitements	1	(42)	-	-	(41)
Total	4 402	(57)	262	(236)	4 371

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
différences temporaires	144	219
élimination des marges s/ stocks	326	467
engagement de retraite	485	644
harmonisation des modes d'amortissement	577	663
autres	15	5
Total	1 547	1 998

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de l'ensemble	(138)	(2 344)
Charge d'impôt réelle	208	493
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	14	13
Résultat consolidé avant impôt	84	(1 838)
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	(29)	633
Taux d'impôt effectif	247,62%	-26,82%
Différences temporelles et permanentes	268	(1 094)
IDA sur paiement à base d'action	-	-
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	37	(31)
<i>Baccarat Fareast</i>	(485)	
<i>Baccarat Inc.</i>	1	(1)
Produit / Charge d'impôt réelle	(208)	(493)

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule au 31 décembre 2012 par filiales le montant de ses déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

<i>en milliers d'euros</i>	Pertes fiscales		IDA	
Filiales	Pertes Fiscales Montant en Euros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat Inc	729	2 021		
	1 199	2 022		
	670	2 026		
	978	2 027		
	3 439	2 028		
	3 237	2 029		
	527	2 030		
	683	2 031		
	11 462		35%	4 012
Baccarat Espagne	41	2 015		
	174	2 016		
	8	2 017		
	34	2 018		
	37	2 024		
	295		30%	88
Baccarat UK	455	illimité	28%	127
Bt Grece	239	2 014		
	477	2 015		
	561	2 016		
	429	2 017		
	1 706		24%	409
Baccarat France	9 400	illimité	34,43%	3 236
Total	23 317			7 873

6. Bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 31 décembre 2012, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2012	3 134	5 575	8 709
Acquisitions	25	3 396	3 421
Cessions	-	(925)	(925)
Reclassements et autres variations	-	3 009	3 009
Change	(29)	(50)	(79)
Valeur brute au 31 décembre 2012	3 130	11 005	14 135
Amortissements au 1er janvier 2012	(450)	(5 236)	(5 686)
Dotations	(10)	(1 510)	(1 520)
Sorties	-	822	822
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	28	49	77
Amortissements au 31 décembre 2012	(432)	(5 875)	(6 307)
Perte de valeur au 1er janvier 2012	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2012	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2012	2 684	339	3 023
Valeur nette au 31 décembre 2012	2 698	5 130	7 828

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2011 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2011	3 110	5 351	8 461
Acquisitions	-	146	146
Cessions	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	37	37
Change	24	41	65
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 134	5 575	8 709
Amortissements au 1er janvier 2011	(365)	(4 900)	(5 265)
Dotations	(60)	(294)	(354)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(25)	(42)	(67)
Amortissements au 31 décembre 2011	(450)	(5 236)	(5 686)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	2 745	451	3 196
Valeur nette au 31 décembre 2011	2 684	339	3 023

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2012 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2012	394	4 028	75 628	22 011	3 987	106 048
Acquisitions	-	-	3 255	2 679	2 330	8 264
Cessions	-	-	(1 034)	(326)	-	(1 360)
Reclassements et autres variations	-	-	146	(49)	(3 155)	(3 058)
Change	-	-	(1 710)	(672)	2	(2 380)
Valeur brute au 31 décembre 2012	394	4 028	76 285	23 643	3 164	107 514
Amortissements au 1er janvier 2012		(2 447)	(52 054)	(17 659)	-	(72 160)
Dotations	-	(72)	(3 562)	(1 277)	-	(4 911)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	849	295	-	1 144
Reclassements et autres variations	-	-	-	49	-	49
Change	-	-	1 460	546	-	2 006
Amortissements au 31 décembre 2012		(2 519)	(53 307)	(18 046)	-	(73 872)
Perte de valeur au 1er janvier 2012	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2012	394	1 581	23 574	4 352	3 987	33 888
Valeur nette au 31 décembre 2012	394	1 509	22 978	5 597	3 164	33 642

Deux projets majeurs ont vu le jour au cours de l'exercice 2012 :

- le lancement d'un nouveau site internet marchand aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant immobilisé au 31 décembre 2012 est de 1 819 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Le montant immobilisé au 31 décembre 2012 s'élève à 4 476 K€.

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2011 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours (1)	
Valeur brute au 1er janvier 2011	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Acquisitions	-	-	2 612	803	3 431	6 846
Cessions	-	-	(2 785)	(339)	-	(3 124)
Reclassements et autres variations	-	-	395	22	(447)	(30)
Change	-	-	1 074	563	-	1 637
Valeur brute au 31 décembre 2011	394	4 028	75 628	22 011	3 987	106 048
Amortissements au 1er janvier 2011	-	(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Dotations	-	(76)	(3 686)	(1 393)	-	(5 155)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	2 649	313	-	2 962
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	(916)	(496)	-	(1 412)
Amortissements au 31 décembre 2011	-	(2 447)	(52 054)	(17 659)	-	(72 160)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164
Valeur nette au 31 décembre 2011	394	1 581	23 574	4 352	3 987	33 888

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	50		50	64		64
Part dans le résultat de l'exercice			(14)			(14)
Dividendes versés			-			-
Sortie de périmètre			-			-
Effet des variations de change			-			-
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			36			50

En milliers d'euros	31/12/2011	Acquisition /	Sortie /	Dividendes et	Effet de conversion	31/12/2012
		Augmentation de %	Diminution de %	transfert de résultat		
Baccarat Real Estate	(2)	-	-	-	-	(2)
SVD Bonhomme	40	-	-	(13)	-	27
Sous-total	38	-	-	(13)	-	25
Impôts	12	-	-	(1)	-	11
Titres mis en équivalence	50	-	-	(14)	-	37

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	-	-	0,00%	-	-
SVD Bonhomme	40,00%	51	(14)	40,00%	64	(14)
TOTAL	37	51	(14)	50	64	(14)

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	469
Passif	469
Compte de résultat	(38)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>383</i>

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2012	3 445	Valeur brute au 1er janvier 2011	3 525
Acquisitions/Emissions	163	Acquisitions/Emissions	234
Cessions	(1)	Cessions	(85)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	70	Transferts et autres	(444)
Change	(353)	Change	215
Valeur brute au 31 décembre 2012	3 324	Valeur brute au 31 décembre 2011	3 445
Amortissements au 1er janvier 2012	.	Amortissements au 1er janvier 2011	.
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31 décembre 2012	.	Amortissements au 31 décembre 2011	.
Perte de valeur au 1er janvier 2012	.	Perte de valeur au 1er janvier 2011	.
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2012	.	Perte de valeur au 31 décembre 2011	.
Valeur nette au 1er janvier 2012	3 445	Valeur nette au 1er janvier 2011	3 525
Valeur nette au 31 décembre 2012	3 324	Valeur nette au 31 décembre 2011	3 445

6.5 Stocks

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	2 351	(565)	1 786	2 860	(582)	2 278
En cours de production	12 065	(2 124)	9 941	8 796	(1 961)	6 835
Produits intermédiaires et finis	31 706	(2 723)	28 983	27 740	(3 030)	24 710
Marchandises	284	(31)	253	331	(88)	243
TOTAL	46 406	(5 443)	40 963	39 727	(5 661)	34 066

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2012	39 727	(5 661)	34 066
Variation du stock brut	7 426		7 426
Variation de la provision pour dépréciation		95	95
Effets des variations de change	(747)	123	(624)
Solde au 31 décembre 2012	46 406	(5 443)	40 963

6.6 Clients

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	25 802	(781)	25 021	24 357	(806)	23 551

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2012 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	13 572	2 738	1 412	465	18 187	7 615	25 802
Provisions					(781)	-	(781)
Clients nets au 31 décembre 2012	13 572	2 738	1 412	465	17 406	7 615	25 021

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2011 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	11 022	565	(501)	149	11 235	13 122	24 357
Provisions					(806)	-	(806)
Clients nets au 31 décembre 2011	11 022	565	(501)	149	10 429	13 122	23 551

Les 10 premiers clients du groupe représentent 21% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2012.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes	398	521
Créances fiscales	2 156	1 144
Comptes courants	-	-
Autres créances	1 452	876
Charges constatées d'avance	5 945	3 540
TOTAL	9 951	6 081

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers de la boutique Madison de la filiale Baccarat Inc pour 2 460 K€.

6.8 Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
Au 1er janvier 2012	1 047	2	213	-	1 262
Acquisitions/Emissions	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(16)	-	-	-	(16)
Variation de juste valeur	-	-	-	1 250	1 250
Transferts et autres	(70)	-	4	-	(66)
Change	(110)	-	(18)	-	(128)
Au 31 décembre 2012	851	2	199	1 250	2 302

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	6 699	8 620
Effet de la variation du taux de change	(61)	119
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	19 762	(2 040)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	26 400	6 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	32 622	6 715
Placement à moins de 3 mois	(17)	(11)
Banques créditrices	(6 205)	(5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	26 400	6 699

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 10 750K€ de solde des comptes bancaires, contre 5 569 K€ au 31 décembre 2011, et de 21 745 K€ de SICAV monétaires souscrites par Baccarat S.A, comparé à 1 146 K€ au 31 décembre 2011.

6.10 Capitaux propres

Capital Social

Le capital social au 31 décembre 2012 est de 20 767 825 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Au cours de l'exercice, Baccarat a procédé à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Starwood Capital.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre

total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Le nombre d'options de souscription d'actions est de 4000 au 31 décembre 2012

Un complément de charge de personnel d'un montant de 9 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises).

Le second plan concerne l'attribution de stock-options à un collaborateur clé de Baccarat.

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2012.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2012 en milliers d'euros
Plan 1	2 020
Plan 2	1 313
Total	3 333

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2012 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2011 en Keuros	Charge cumulée sur l'exercice 2012 en Keuros
10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020	2 020
10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 500	212	82	534	534	534
10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451	451
10/06/2008	Stock option	10/06/2011	3 000	212	82	246	246	246
10/06/2008	Stock option	10/06/2012	1 000	212	82	82	73	82
						3 333	3 324	3 333

Un complément de charges de 9 K€ a été comptabilisé au 31 décembre 2012.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour litiges sociaux	500	766
Autres provisions pour risques	218	215
Total provisions à caractère courant	718	981
Provisions pour litiges	4	355
Autres provisions pour risques	95	95
Autres provisions pour charges	989	1 027
Total provisions à caractère non courant	1 088	1 477

- Au 31 décembre, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2012
Provisions pour litiges	766	110	(116)	(260)	-	-	500
Autres provisions pour risques	215	172	(169)	-	-	-	218
Total provisions à caractère courant	981	282	(285)	(260)	-	-	718
Provisions pour litiges	355	-	(281)	(70)	-	-	4
Autres provisions pour risques	95	-	-	-	-	-	95
Autres provisions pour charges	1 027	-	(39)	-	-	1	989
Total provisions à caractère non courant	1 477	-	(320)	(70)	-	1	1 088

Le Groupe connaît quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant. Par arrêt en date du 9 mai 2012, la Cour d'appel de Paris a définitivement débouté la société l'ancien exploitant de l'ensemble de ses demandes.

La Société fait également l'objet de deux litiges avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) et pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2012.

Les coûts de restructuration provisionnés au 31 décembre 2011 pour 351 K€ ont été repris au 31 décembre 2012. On constate sur l'année des coûts de restructurations réels du comité de Direction (départs négociés et surcoût lié au management de transition) pour 281 K€.

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2011	Dotations	Reprises	Change	31/12/2012
Engagements de retraite France	4 903	285	(9)	-	5 179
Engagements de retraite Etats-Unis	569	288	(167)	(14)	676
Engagements de retraite Japon	334	408	(713)	(10)	19
Engagements de retraite complémentaire France	1 830	92	(83)	-	1 839
Engagements de retraite	7 636	1 073	(972)	(24)	7 713
Médaille du travail	573	134	(46)	-	661
TOTAL	8 209	1 207	(1 018)	(24)	8 374

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Engagements de retraite France	4 525	4 406	4 653	4 903	5 179
Engagements de retraite Etats-Unis	609	487	601	569	676
Engagements de retraite Japon	797	602	546	334	19
Engagements de retraite complémentaire France	1 944	2 003	1 792	1 830	1 839
Engagements de retraite	7 875	7 498	7 592	7 636	7 713
Médaille du travail	553	571	565	573	661
TOTAL	8 428	8 069	8 157	8 209	8 374

Les provisions au 31 décembre 2012 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2011 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

- Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
- Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
- Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19.

Ils concernent :

France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 5 179

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2012 :

	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
Exercice 2012 (en milliers d'euros)	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(211)	(34)	-	(245)	(3)
Coût de l'actualisation :	(169)	(23)	(92)	(283)	(2)
Prestations payées dans l'année :	92	46	82	220	-
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	(226)	11	(10)	(225)	25
Changement d'hypothèses	(994)	(79)	(517)	(1 590)	(7)
Entrées de l'année	(73)	(9)	-	(82)	(0)
Valeur des engagements de fin d'année :	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Valeur des fonds de début d'année :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(211)	(34)	-	(245)	(3)
Coût de l'actualisation :	(169)	(23)	(92)	(283)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	6	(77)	-	(71)	1
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(374)	(134)	(92)	(600)	(3)
Provision de début d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 256)	(55)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(374)	(134)	(92)	(600)	(3)
Prestations payées par l'employeur :	92	46	82	220	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 960)	(661)	(2 015)	(7 636)	(58)
Valeur des engagements de fin d'année :	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	(711)	-	(488)	(1 199)	29
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 960)	(661)	(2 015)	(7 636)	(58)

Exercice 2013 (en milliers d'euros)

Charge de l'exercice

Coût des services rendus de l'exercice:	(283)	(41)	-	(323)	(3)
Coût des services passés:	-	-	-	-	-
Réduction / cessation:	-	-	-	-	-
Total coût des services:	(283)	(41)	-	(323)	(3)
Coût de l'actualisation:	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs:	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice:	(433)	(58)	(80)	(571)	(4)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 276K€.

Au 31 décembre 2011, l'engagement s'élève à 4 903 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2011 (en milliers d'euros)	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Transfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(184)	(31)	(91)	(306)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	81	(116)	(2)
Prestations payées dans l'année :	84	72	-	156	-
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	(8)	(30)	29	(9)	10
Changement d'hypothèses	109	9	75	193	1
Entrées de l'année	(14)	(4)	-	(18)	(0)
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Valeur des fonds de début d'année :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(184)	(31)	-	(215)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	(91)	(288)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	8	(24)	-	(16)	1
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Provision de début d'année :	(4 413)	(565)	(1 996)	(6 974)	(52)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Prestations payées par l'employeur :	84	72	81	237	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	588	-	39	627	14
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)
Exercice 2012 (en €)					
Charge de l'exercice					
Coût des services	(189)	(32)	-	(221)	(3)
Coût financier	(187)	(26)	(92)	(305)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	12	-	-	12	0
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(364)	(58)	(92)	(514)	(4)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2011 est de 250 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux

prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 4,75 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 839 K€. La charge comptabilisée au cours de la période est de 9K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître au 31 décembre 2012 les résultats suivants :

Taux d' actualisation	Dette actuarielle au 31/12/2012	Coût des services 2013	Coût financier 2013
2,25%	5 999	308	131
2,50%	5 844	297	142
2,75%	5 696	285	152
3,00%	5 553	274	161
3,25%	5 417	264	171

6.13.1 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2012 s'élève à 676 K€.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2012 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 753)
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(70)
Prestations payées dans l'année :	176
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(133)
Ecart de change	42
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 754)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	987
Contributions employeur de l'année :	163
Prestations payées par le fonds :	(175)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	59
Ecart de change	(24)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 010
Charge de l'année	
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(70)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	68
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(264)
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(283)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(323)
Charge de l'année :	(283)
Prestations payées par l'employeur :	1
Contributions employeur de l'année :	163
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	9
Provision de fin d'année :	(433)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 754)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 010
(Insuffisance) / Surplus :	(744)
Modifications de régimes restant à amortir :	
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	311
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(433)

Exercice 2013 (en milliers d'euros)

Charge de l'exercice

Coût des services rendus de l'exercice:	(16)
Coût des services passés:	-
Réduction / cessation:	-
Total coût des services:	(16)
Coût de l'actualisation:	(57)
Produit d'intérêts généré par les actifs:	61
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	3
Total coût des prestations définies de l'exercice:	(13)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au cours de la période est de 121 K€.

L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 569 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 438)
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Prestations payées dans l'année :	177
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(235)
Ecart de change	(162)
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 753)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	922
Contributions employeur de l'année :	111
Prestations payées par le fonds :	(176)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	33
Ecart de change	97
Valeur des fonds de fin d'année :	987
Charge de l'année	
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	68
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(35)
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(63)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(339)
Charge de l'année :	(63)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	111
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	(32)
Provision de fin d'année :	(323)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 753)
Valeur des fonds de fin d'année :	987
(Insuffisance) / Surplus :	(766)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	443
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(323)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(17)
Coût financier	(71)
Rendement attendu des fonds d'assurance	69
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	(268)
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(287)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au 31 décembre 2011 est de 48 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2012 :

- Taux d'actualisation : 3,45 %
- Taux de placement des actifs : 6,00 %
- Table de mortalité : RP2000 hommes/femmes
- Inflation : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Hypothèse de mariage (rente réversible à 50%) : 80% des bénéficiaires sont supposés mariés avec les femmes 3 ans plus jeunes que les hommes

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2012 s'élève à 19 K€.

	Baccarat Japon
Exercice 2012 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(3 203)
Coût des services :	(388)
Coût de l'actualisation :	(40)
Prestations payées dans l'année :	36
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(28)
Ecart de change	285
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 339)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	2 829
Contributions employeur de l'année :	686
Prestations payées par le fonds :	(36)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	24
Ecart de change	(265)
Valeur des fonds de fin d'année :	3 237
Charge de l'année	
Coût des services :	(388)
Coût de l'actualisation :	(40)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	35
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(393)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(325)
Charge de l'année :	(393)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	686
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	14
Provision de fin d'année :	(18)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 339)
Valeur des fonds de fin d'année :	3 237
(Insuffisance) / Surplus :	(101)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	(83)
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(18)
Exercice 2013 (en milliers d'euros)	
Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice:	(391)
Coût des services passés:	-
Réduction / cessation:	-
Total coût des services:	(391)
Coût de l'actualisation:	(43)
Produit d'intérêts généré par les actifs:	42
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice:	(392)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice est de 305 K€.

L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 334 K€.

Baccarat Japon	
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(2 639)
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Prestations payées dans l'année :	63
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(40)
Ecart de change	(213)
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 203)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	2 065
Contributions employeur de l'année :	621
Prestations payées par le fonds :	(63)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	28
Ecart de change	178
Valeur des fonds de fin d'année :	2 829
Charge de l'année	
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(375)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(567)
Charge de l'année :	(375)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	621
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecarts de change	(34)
Provision de fin d'année :	(354)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 203)
Valeur des fonds de fin d'année :	2 829
(Insuffisance) / Surplus :	(375)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	20
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(354)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(405)
Coût financier	(42)
Rendement attendu des fonds d'assurance	37
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	-
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(410)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisée au 31 décembre 2011 est de 235 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2012 :

- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : taux par âge équivalent à une moyenne de 4,29%
- Age de départ : 60 ans
- Table de mortalité : 20ème table nationale hommes / femmes

6.13.2 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2012 est de 77 260 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	1 760	2 675
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	0
Autres	74	122
TOTAL	1 834	2 797
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	1 760	4 242
Banque créditrice	6 205	5
Prêts bancaires non-garantis	19 768	14 389
Intérêts courus non échus	17	11
Juste valeur des instruments financiers	0	1 159
Comptes courants passifs	5 000	5 000
Autres	191	530
TOTAL	32 941	25 336

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société

Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, une convention de prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée en juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

					au 31/12/2012					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance						
Passifs non courants										
<u>Prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	F	1,81%	2012	1 760			1 760		
	JPY	F	1,48%	2013						
	JPY	F	1,63%	2014	200 000	113,61	1 760	200 000	113,61	1 760
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>										
<u>Autres</u>										
	EUR							49		
	EUR							25		
	EUR									
Total Passifs non courants					1 834					
Passifs courants										
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	V	2,48%	2012	200 000	113,61	1 760	200 000	113,61	1 760
	JPY	F	2,03%	2012						
	JPY	F	2,01%	2012						
	JPY	V	1,52%	2012						
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>										
	JPY			2012	1 350 000	113,61	11 883	12 020	10 981	
	EUR			2012	137	1,00	137	137	1,00	137
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>										
	USD			2012	6 100	1,3194	4 623	6 100	1,3194	4 623
	EUR			2012	4 300	1,00	4 300	4 300	1,00	4 300
	EUR			2012	6 940	1,00	6 940	6 204	1,00	6 204
	EUR							1	1,00	1
	EUR							17		
	EUR			2012	5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000
<u>Autres</u>										
	EUR							54		
	EUR							0		
	EUR							0		
Total Passifs courants					32 941					
Total des passifs					34 775					
<u>Total des passifs</u>										
34 775										
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										
	EUR							97		
	EUR							25		
	EUR							0		
Total des passifs portant intérêts					34 653					

Au 31 décembre 2011, Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants:

					au 31/12/2011						
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance	Valeur Nominale			Valeur Comptable			
					KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros	
Passifs non courants											
<u>Prêts bancaires garantis</u>											
	JPY	F	1,81%	2012	100 000	100,20	998	68 000	100,20	679	2 675
	JPY	F	1,48%	2013	200 000	100,20	1 996	200 000	100,20	1 996	
	JPY	F	1,63%	2014							
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>											
								300			0
<u>Autres</u>											
										97	122
										25	
Total Passifs non courants											
2 797											
Passifs courants											
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>											
	JPY	V	2,48%	2012	100 000	100,20	998	75 000	100,20	749	4 242
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	100,20	998	100 000	100,20	998	
	JPY	F	2,01%	2012	50 000	100,20	499	50 000	100,20	499	
	JPY	V	1,52%	2012	200 000	100,20	1 996	200 000	100,20	1 996	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>											
								11 576			8 858
	JPY			2012	1 150 000	100,20	11 477	877 655	100,20	8 759	
	EUR			2012	99	1,00	99	99	1,00	99	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>											
								22 970			10 647
	USD			2012	7 285	1,29	5 630	7 285	1,29	5 630	
	EUR			2012	4 720	1,00	4 720	0	1,00	0	
	EUR			2012	7 620	1,00	7 620	3	1,00	3	
	EUR							2	1,00	2	
	EUR									12	
	EUR			2012	5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000	
<u>Autres</u>											
	EUR									52	1 590
	EUR									379	
	EUR									1 159	
Total Passifs courants											
25 336											
Total des passifs											
28 133											
<u>Total des passifs</u>											
28 133											
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>											
										149	1 333
										25	
										1 159	
Total des passifs portant intérêts											
26 800											

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc. (cf. notes « Faits significatifs de l'exercice », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme ont été confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Les lignes de crédits sont prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$. Dans le cadre de ce protocole, des garanties ont été donné aux banques (cf. note 7 – Engagements hors bilan).

Ces accords ont été prolongés jusqu'à la signature d'un nouveau protocole de refinancement le 22 janvier 2013. Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties. Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

6.15 Autres Créiteurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Clients – Avances et acomptes reçus	2 405	1 703
Dettes sur acquisitions d'actifs	2 175	1 867
Dettes sociales	11 517	10 738
Dettes fiscales	1 041	926
Autres	6 614	3 973
Total des autres tiers	23 752	19 207

6.16 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2012.

Litiges et contentieux

La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant. Par arrêt en date du 9 mai 2012, la Cour d'appel de Paris a définitivement débouté l'ancien exploitant de l'ensemble de ses demandes.

Autres informations

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 000 euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior Sas, actionnaire minoritaire, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital ainsi que par certains actionnaires individuels. Baccarat considère que ces actions en cours sont dénuées de tout fondement et a déposé plainte à l'encontre de la société Consellior et son représentant.

Par ailleurs, Baccarat a été signifié le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre

dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

7. Engagements hors bilan

7.1 Par nature

- Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2012 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<u>Engagements donnés</u>		
Avals et cautions donnés	4 623	5 665
Garanties réelles sur dettes au bilan	1 791	1 313
Total	6 414	6 978
<u>Engagements réciproques</u>		
Crédit à moyen terme	14 965	28 931
Autres engagements	11 240	248
Total	26 205	29 179

- Les engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2012 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Avals et cautions reçus	-	-
Garanties réelles sur dettes au bilan	102	199
Total	102	199
<u>Engagements réciproques</u>		
Crédit à moyen terme	14 965	28 931
Autres engagements	11 240	248
Total	26 205	29 179

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2012 est le suivant:

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<u>Engagements reçus</u>				
Avals et cautions reçus	4 623			4 623
Garanties réelles reçus	477	1 314		1 791
Total	5 100	1 314	-	6 414
<u>Engagements réciproques</u>				
Crédit moyen terme	14 965			14 965
Autres engagements	11 240			11 240
Total	26 205	-	-	26 205

- L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2012 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<u>Engagements reçus</u>				
Avals et cautions reçus				-
Garanties réelles reçus	199	-	-	199
Total	199	-	-	199
<u>Engagements réciproques</u>				
Crédit moyen terme	28 931	-	-	28 931
Autres engagements	248			248
Total	29 179	-	-	29 179

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- Le nantissement de la marque Baccarat en France
- La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe (les créances ont été conservées au bilan de Baccarat SA).

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€,

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Les accords ont poursuivi leurs effets jusqu'au 22 janvier 2013, date à laquelle Baccarat a conclu un accord de refinancement avec ses partenaires financiers, moyennant l'octroi de certaines garanties :

- Le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie),
- Le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited,
- Le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- La cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

Par ailleurs, un accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme a été autorisé moyennant un taux d'intérêt annuel de

2,9% et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), à Strasbourg (rue des Hallebardes) et à Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2012 s'élève à 12 159 K€ et 9 960 K€ au 31 décembre 2011.

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011, la filiale américaine Baccarat Inc. a conclu un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 2.1.2 du présent document.

8. Résultat par action

Le capital social est de 830 713 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2012 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (0,17) € (31 décembre 2011 : (3,62) €).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2012 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (0,17) € (31 décembre 2011 : (3,62) €), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation	%
Résultat de la période	(138)	(2 344)	2 206	-94,1%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	46	(2 124)	2 170	-102,2%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(184)	(220)	36	-16,4%
Résultat de base par action en euros	(0,17)	(3,62)	3,45	-95,3%
Résultat dilué par action en euros	(0,17)	(3,62)	3,45	-95,3%

en euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	(138 000)	(2 344 000)
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	830 713	647 380
Résultat de base par actions	(0,17)	(3,62)
Nb moyen pondéré d'options sur actions	22 000	22 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	-	9 113
Prix moyen de l'exercice / la période	153	151
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	212	212
Nb actions émises au prix de marché	30 551	30 946
Dillution (en nombre d'actions)	830 713	647 380
Résultat dilué par action	(0,17)	(3,62)

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. Relations avec les parties liées

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 66,53% de Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 3 avril 2013 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

- Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Monsieur Markus Lampe	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	498 540 € (1)	831 257 € (2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	498 540 €	831 257 €

(1) depuis le 23 mai 2011

(2) rémunération fixe + rémunération variable (75% de la rémunération fixe pouvant atteindre 100% en fonction de l'atteinte des objectifs)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Au titre de l'exercice 2011		Au titre de l'exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Markus Lampe				
Rémunération fixe	-	301 012 €	-	475 007 €
Rémunération variable	200 000 €(1)	275 000 €	356 250 €(2)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	-	52 814 €	-	85 592 €
TOTAL	200 000 €	628 826 €	356 250 €	560 599 €

(1) Montant contractuel garanti pour l'exercice 2011, pouvant atteindre 100% du salaire de base (soit un montant de 475 000€) en fonction de l'atteinte des objectifs

(2) Montant maximum contractuel (75% du salaire de base en fonction de l'atteinte des objectifs), pouvant atteindre 100% dans certains cas (soit 475 000€)

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2012

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/05/2011 fin mandat : 30/06/2014	X (1)			X	X (2)			

(1) avec la société contrôlante, Groupe du Louvre

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société

- **Jetons de présence versés aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011 a décidé de fixer le montant global annuel des jetons de présence devant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2010 à 75 000 euros, sur la base d'une étude effectuée par un Cabinet extérieur, prenant en compte les pratiques du marché pour des sociétés françaises cotées de dimension similaire. Cette politique d'attribution de jetons de présence est appliquée depuis l'exercice 2008.

Lors de sa séance du 8 juin 2011, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des jetons de présence proposée par l'Assemblée Générale :

- 51 000 euros au Conseil d'administration, soit 5 100 euros par administrateur et se divisant en :
 - une part fixe de 25 100 euros, soit 2 510 euros par administrateur, et
 - un montant variable de 25 000 euros, soit 2 500 euros par administrateur alloué en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil.
- 12 000 euros au Comité des comptes, soit 4 000 euros par administrateur.
- 12 000 euros au Comité des rémunérations, soit 4 000 euros par administrateur.

Ellis F. Rinaldi, Richard R. Gomel, Jérôme C. Silvey, Russel Sternlicht et Barry Sternlicht, administrateurs représentants de Starwood Capital Group, ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence en 2010, dus au titre de l'exercice 2009 et renonce à percevoir leurs jetons de présence en 2011, dus au titre de l'exercice 2010.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs

Membres du Conseil d'administration	Au titre de l'exercice 2010	Au titre de l'exercice 2011
Monsieur Michael Boroian(1)	8 456 €	23 860€(2)
Monsieur Michael J. Chu(3)	-	-
Madame Neda Daneshzadeh(3)	-	-
Monsieur Steven M. Hankin	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil(4)	8 456 €	7 916 €
Madame Françoise Labro(4)	-	-
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	6 758€(5)	3 447€(5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
TOTAL	23 670 €	35 223 €

(1) administrateur jusqu'au 28 juin 2012

(2) montant total versé au titre des années 2011 et 2012 (jusqu'au 28 juin)

(3) administrateur depuis le 28 juin 2012

(4) administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 25% pour 2010 et de 30% pour 2011

- **Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées au Directeur Général et aux administrateurs**

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2012

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2012.

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
-	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-	-	-	-

9.2.2 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A ce jour, la Société a mis en place un unique plan d'attribution d'options d'actions en date du 4 décembre 2007 dont les modalités sont résumées ci-dessous :

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 04/12/2007
Date du conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Monsieur Hervé Martin, Directeur Général</i>	10 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	¼ en 2010, ¼ en 2011, ¼ en 2012 et ¼ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2012	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2012	22 000

9.2.3 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2011	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9.5 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	SOCIETES CONTROLANTES Groupe du Louvre	SOCIETES CONTROLANTES Catterton	SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
<u>Actif</u>			
Créances financières	36		
Stocks			
Créances	6		150
Valeurs disponibles			
Provisions pour dépréciation			
<u>Passif</u>			
Dettes à court terme	984		
Crédits de trésorerie	5 000		
<u>Charges</u>			
Achats/Charges externes	(2 485)	(110)	
Charges financières	(156)		
<u>Produits</u>			
Ventes			
Produits Financiers			

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Groupe du Louvre et ses filiales. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnel.

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion avec Catterton Partners, devenue actionnaire à travers sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012, d'une convention de prestations de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ payable trimestriellement, soit 110K€ pour 6 mois au titre de l'exercice 2012.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 94 pages
Référence : FP-132-014



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.12, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 30 avril 2013

Courbevoie, le 30 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

BACCARAT S.A.

COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2012

Compte de résultat

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net	113 672	97 822
Production stockée	5 337	1 651
Production immobilisée	754	205
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	4 085	3 196
Autres produits	572	951
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	124 420	103 825
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		36
Achats matières premières et autres approvisionnements	15 879	16 722
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	510	-1 115
Autres achats et charges externes	46 972	36 588
Impôts, taxes et versements assimilés	2 058	1 994
Salaires et traitements	32 715	29 463
Charges sociales	14 669	13 444
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 542	3 283
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 151	443
Dotations aux provisions pour risques et charges	757	664
Autres charges	488	560
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	119 741	102 082
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 679	1 743
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	467	2 801
Autres intérêts et produits assimilés	138	151
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 001	1 934
Différences positives de change	1 671	1 889
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	187	16
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 464	6 791
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 625	3 162
Intérêts et charges assimilés	334	672
Différences négatives de change	2 069	1 252
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6 028	5 086
RESULTAT FINANCIER	-1 564	1 705
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 115	3 448
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	18	168
Sur opérations en capital	371	52
Reprises sur provisions et transferts de charges	634	293
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 023	513
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 840	3 550
Sur opérations en capital	252	156
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	291	711
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 383	4 417
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 360	-3 904
Impôt sur les bénéfices	-264	-389
BENEFICE (PERTE).....	2 019	-67

Bilan

Actif

en milliers d'euros	31.12.2012			31.12.2011	%
	Montant Brut	Amortiss. et Provisions	Montant net	Montant Net	
LICENCE, BREVETS	46	1	45	64	-29.69%
FONDS COMMERCIAL	1 717		1 717	1 692	1.48%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 702	2 750	4 952	59	8293.22%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	394		394	394	
Constructions	13 126	7 830	5 296	5 637	-6.05%
Installations techniques, matériel et outillage industriel	46 967	31 742	15 225	16 074	-5.28%
Autres immobilisations corporelles	14 007	11 271	2 736	3 172	-13.75%
Immobilisations en cours	2 559		2 559	3 857	-33.65%
Avances et acomptes	600		600	127	372.44%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Créances rattachées à des participations	9 707	6 057	3 650	883	313.36%
Autres titres immobilisés					
Prêts	4		4	2	100.00%
Autres	457		457	425	7.53%
Participations	19 668	13 754	5 914	5 533	6.89%
TOTAL	116 954	73 405	43 549	37 919	14.85%
STOCKS ET EN COURS					
Matières premières, approvisionnements	2 351	565	1 786	2 278	-21.60%
En cours de production de biens	12 065	2 124	9 941	6 835	45.44%
Produits intermédiaires et finis	18 707	1 878	16 829	14 408	16.80%
Avances et acomptes versés sur commandes	392		392	518	-24.32%
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	32 242	404	31 838	25 300	25.84%
AUTRES CREANCES	4 324		4 324	2 948	46.68%
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 731		21 731	1 146	1796.25%
DISPONIBILITES	6 666		6 666	643	936.70%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 733		1 733	1 131	53.23%
TOTAL	100 211	4 971	95 240	55 207	72.51%
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	42		42		
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	1 556		1 556	126	1134.92%
TOTAL BILAN ACTIF	218 763	78 376	140 387	93 252	50.55%

Passif

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	%
CAPITAUX PROPRES			
Capital	20 768	16 184	28.32%
Prime d'émission	21 496		
Ecart de réévaluation	576	576	
Réserve légale	1 740	1 740	
Réserves statutaires	21 278	21 278	
Autres réserves	2 325	2 325	
Report à nouveau	-2 207	-2 140	3.13%
Résultat de l'exercice	2 019	-67	-3113.43%
Subventions d'investissement	137	57	140.35%
Provisions réglementées	2 725	2 718	0.26%
TOTAL	70 857	42 671	66.05%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	3 301	3 189	3.51%
Provisions pour charges	6 018	5 997	0.35%
TOTAL	9 319	9 186	1.45%
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 521	14	75050.00%
Emprunts et dettes financières divers	6 923	6 303	9.84%
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	6 182	5 539	11.61%
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 191	15 679	35.16%
Dettes fiscales et sociales	11 544	10 679	8.10%
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 175	1 853	17.38%
Autres dettes	1 371	90	1423.33%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		535	-100.00%
TOTAL	59 907	40 692	47.22%
ECART DE CONVERSION PASSIF	304	703	-56.76%
TOTAL BILAN PASSIF	140 387	93 252	50.55%

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2012. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé 2012 du groupe s'établit en hausse de 10,6% à 158,4 M€ (+6% à taux de change constants).

Les ventes sont en progression au niveau de chacune des zones géographiques du groupe. En Europe, le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2011 (+5%). Au Japon, malgré un contexte macroéconomique toujours difficile, l'activité s'est établie en hausse de 2% en yens par rapport à 2011 (+11% en euros). Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires du groupe est également en hausse (de 2% en dollars, soit +10% en euros).

Le résultat opérationnel courant s'élève à +2,2M€ en 2012, contre +3,2M€ en 2011. Le Groupe a, par ailleurs, enregistré un résultat opérationnel de +0,4 M€ sur l'année, à rapprocher d'un résultat à l'équilibre en 2011. Le résultat net consolidé part du groupe se traduit par un bénéfice de +46K€ à comparer à une perte de -2,1 M€ pour l'exercice précédent.

Augmentation de capital

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Starwood Capital.

Le taux d'endettement net de Baccarat représente 3% des capitaux propres du Groupe suite à cette augmentation de capital, comparé à 51% en 2011.

Mise en place d'un site internet de e-commerce et d'un nouveau système d'information

E-commerce

Afin de diversifier ses canaux de distribution, Baccarat SA a mis en service le 20 septembre 2012 un site internet de e-commerce en France, après le lancement du site marchand aux Etats-Unis début 2012. L'actif incorporel a été immobilisé pour un montant de 1,8 M€ en France.

Système d'information Lawson

Baccarat SA a mis en service un progiciel de gestion intégré ERP (logiciel Lawson M3) à compter du 4 avril 2012 couvrant la gestion des achats, la production, les stocks, les ventes et la comptabilité de la société. Le nouvel outil a été immobilisé pour un montant de 4,4 M€.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- méthode du coût historique

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 576K€ dont 373K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	3 ans
Constructions	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net

1/6 STOCKS ET EN-COURS

• Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

• Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, soustraitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité conjoncturelle est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stock. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste concerne les amortissements dérogatoires.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif sont les suivantes :

- Provision pour indemnités de départ en retraite :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 3 020K€.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

Départ :	départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein.
Mortalité :	INSEE 2008-2010 par sexe
Mobilité :	table de rotation du personnel par âge
Actualisation :	2,75 %
Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 0,50 %

Inflation long terme : 2 %

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,75%. Le montant de la provision au 31 décembre 2012 s'élève à 1 838K€.

- Provision pour actif net négatif :

Se référer au § 1/5 du présent document

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2012 est de 78 243 Heures.

1/12 CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Accords de financement

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Procédure judiciaire intentée par Consellior à l'encontre de Baccarat

La Société a été signifiée le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

NOTE 3

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

- Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Licence, Brevets	64		85	103	46
Droit au Bail	1 692		25		1 717
Logiciels, Concepts Boutiques	2 223	3 112	3 189	822	7 702
Total Immobilisations	3 979	3 112	3 299	925	9 465
Logiciels, Concepts Boutiques	2 164		1 410	822	2 752
Total Amortissements	2 164		1 410	822	2 752

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 6 411 K€ et concernent principalement l'acquisition du nouvel ERP, le nouveau site e.commerce et les quotas de Gaz à Effet de Serre.

- Immobilisations Corporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Terrains	394				394
Constructions	4 028				4 028
Agencement des constructions	8 944		155		9 099
Installat° Techniq., matér.et outillages ...	46 274		1 149	455	46 968
Autres immobilisations corporelles	13 846		352	192	14 006
Immobilisations corporelles en cours ...	3 857	(3 130)	1 833		2 560
Avances et acomptes	128	(128)	600		600
Total des Immobilisations	77 471	(3 258)	4 089	647	77 655
Constructions	2 446		72		2 518
Agencement des constructions	4 889		424		5 313
Installat° Techniq., matér.et outillages ...	30 200		1 905	363	31 742
Autres immobilisations corporelles	10 675		731	136	11 270
Total des Amortissements	48 210		3 132	499	50 843

Les investissements de l'année s'élèvent à 831 K€ et concernent principalement le nouveau Four.

- Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Participations financières	19 668				19 668
Créances rattachées à des participations	5 395		4 492	180	9 707
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilis.financières	427		37	3	461
Total des Immobilisations	25 490		4 529	183	29 836
Participations financières	14 135			381	13 754
Créances rattachées à des participations	4 512		1 546		6 058
Total des Provisions	18 647		1 546	381	19 812

Les investissements de l'année s'élèvent à 4 529 K€ et concernent principalement des avances en compte-courants.

3/2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Provisions pour risques et charges				
Manque actif net Baccarat Inc	1 494		1 494	
Manque actif net Baccarat Grèce	996	523		1 519
	2 490	523	1 494	1 519
Provisions pour dépréciation Titres				
Sur Titres Damon Delente	1 066		127	939
Sur Titres Baccarat Espagne	294		1	293
Sur Titres Baccarat Americas	251		61	190
Sur Titres Baccarat Inc	12 283			12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD	192		192	
Sur Titres Baccarat Grèce	49			49
	14 135		381	13 754
Provisions pour dépréciation compte-courants				
Sur compte-courant Baccarat Inc	4 512	1 542		6 054
Sur compte-courant Baccarat Far East		4		4
Sur compte-courant Baccarat Espagne				
	4 512	1 546		6 058

3/3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

- Stocks Bruts

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Montant Fin Exercice
Produits Finis	16 639	18 707
En-Cours Hors Cristal	3 456	3 343
En-Cours Cristal	5 340	7 404
En-Cours sur OF		1 318
Matières	2 860	2 350
	28 295	33 122

- Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Produits Finis	2 231		353	1 878
En-Cours Hors Cristal	1 186		345	841
En-Cours Cristal	776	451		1 227
En-Cours OF		56		56
Matières non Nomenclaturées	414		414	
Autres Produits Gérés en stocks		292		292
Emballage	143	78		221
Matières Premières	25	27		52
	4 775	904	1 112	4 567

3/4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Pour créances douteuses	608	247	451	404
	608	247	451	404

3/5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit principalement de maintenance informatique, de commissions et de loyers payés d'avance.

3/6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3/10.

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	
ACTIFS	
Immobilisations Financières	
Participation brute	19 668
Créances rattachées à des participations	9 707
Immobilisations en-cours	
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	17 227
Avances et acomptes	0
Autres créances	0
TOTAL DES ACTIFS CONCERNES	46 602
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers	1 542
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 456
Avances et acomptes clients	4 207
Autres dettes	0
TOTAL DES PASSIFS CONCERNES	7 205

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 2 225 K€ dont 2 069 K€ de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 2.461 K€ dont 1 875 K€ de reprises de provisions et 336 K€ de dividendes.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 20 767 825 €. Il est divisé en 830 713 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	Montant
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2012	42 671
Augmentation capital	4 583
Prime d'émission	21 496
Variation provisions réglementées	8
Résultat 2012	2 019
Dividendes Exercice 2011	0
Variation Ecart de réévaluation	0
Variation Subventions d'investissements	80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2012	70 857

3/9 AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Amortissements dérogatoires	2 718	291	283	2 726
Autres provisions réglementées				
	2 718	291	283	2 726

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Montant Fin Exercice
Provisions pour Risques					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel	355		282	69	4
Provisions pour risques de litiges exploitation					
Provisions pour perte de change	126	1 556	126		1 556
Autres provisions pour risques	218	172	169		221
	699	1 728	577	69	1 781
Provisions pour Charges					
Fin de carrière et retraite complémentaire	4 659	341	142		4 858
Prov.pour Risques et Charges (Salariés et Autres)	765	110	116	260	499
Autres provisions exceptionnelles					
Autres provisions pour exploitation	573	134	46		661
	5 997	585	304	260	6 018
Total Général	6 696	2 313	881	329	7 799
Sur Résultat d'Exploitation		757	473	260	
Sur Résultat Financier		1 556	126		
Sur Résultat Exceptionnel			282	69	
		2 313	881	329	

La Société connaît quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle de la Société.

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'euros)

	Montant Début Exercice	Nouveaux Emprunts	Rembours d'Emprunts	Montant Fin Exercice
Emprunts à 2 ans maximum à l'origine				
Crédit Spot	0	4 300		4 300
Découv.inter. courus à payer	11	17	11	17
Banques Créditrices	3	6 204	3	6 204
Emprunts et dettes Ets Crédits	14	10 521	14	10 521
				0
Loyers de garantie	23			23
Fonds de participation	363		363	0
Agence de l'eau Rhin-Meuse	149		52	97
Intérêts/courus/participation	16		16	0
Compte courant Filiales	529	1 542	529	1 542
Compte courant Société du Louvre	5 000			5 000
Dividendes	0			0
Jetons de Présence	222	261	222	261
Emprunts /dettes financières divers	6 302	1 803	1 182	6 923
TOTAL GENERAL	6 316	12 324	1 196	17 444

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ en Crédit spot et découverts bancaires et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Après accord unanime entre Baccarat et tous ses partenaires bancaires, les lignes de crédit ont été prorogées dans leur intégralité jusqu'au 17 Janvier 2013 puis au 22 Janvier 2013. Un nouveau contrat de financement a été signé à cette même date.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société

Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

3/12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 15 171K€, détaillées comme suit :

- Factures fournisseurs : 1 208 K€
- Charges Externes : 5 978 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 988 K€
- Charges de Personnel : 6 564K€
- Charges Financières : 52 K€
- Charges Exceptionnelles : 36 K€
- Charges de Chiffre d'Affaires : 85 K€
- Autres Charges : 261 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 1.398K€, détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 503 K€
- Produits de Chiffre d'Affaires : 626 K€
- Autres Produits : 268 K€

3/13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ECHEANCES		
		A - d'1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	9 707	9 707	0	0
Autres	461	1	460	0
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés (*)	32 242	31 939	304	0
Autres	6 449	6 449	0	0
	48 859	48 096	764	0
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements				
De Crédit	10 522	10 522	0	0
Emprunts et dettes financières divers	6 662	6 590	49	23
Autres dettes (*)	42 724	42 670	53	0
	59 908	59 782	102	23

(*) Dont représentés par :

- des effets de commerce :

- clients : 654 K€

- fournisseurs : 35 K€

NOTE 4

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'€uros)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES	CA 2012
En France	42 760
A l'étranger	70 912
Total	113 672

4/2 TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'€uros)

		Solde 31/12/2012
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.		675
	Refacturation Or/Métaux à nos Fournisseurs	422
	Refacturation dépenses à nos filiales	223
	Refacturation divers	26
	Mise à disposition de Personnel	4
		675
TRANSFERT CHG EXPLOIT.PREST.PEU		336
	Mise à disposition de l'immeuble de la Place des Etats-Unis	336
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.		776
	Remboursement Cantine	14
	Plan de Formation	460
	Mise à disposition de Personnel	302
		776
		1 787

4/3 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL

Au 31 décembre 2012, la société ne détient aucun bien en crédit-bail.

4/4 EFFECTIFS DE LA SOCIETE AU 31 décembre 2012

	Nombre
Ouvriers	466
Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise	284
Cadres	132
Total	882

4/5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4/6 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

En produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 13 K€
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 283 K€
- des produits sur cessions d'éléments d'actifs pour 343 K€
- des subventions d'investissements pour 15 K€
- une reprise de provisions pour restructuration de 350 K€
- des dommages et intérêts pour 13 K€

En charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 252 K€
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 291 K€, en conformité avec le plan d'amortissement
- des dépenses de restructurations pour 281 K€
- des dépenses pour le nouveau site e.commerce de 585 K€
- les dépenses liées au nouvel ERP pour 846 K€ pour la part non immobilisable
- des dépenses relatives à un projet de Concept Boutiques non réalisé pour 128 K€

4/7 IMPOT SUR LE BENEFICE

Le produit d'impôt au 31 décembre 2012 s'élève à 264 K€ et concerne des crédits d'impôts.

NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 décembre 2012

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES					
A des tiers en faveur de nos filiales	4 623		4 623		
A des tiers autres	477		477		
Au Personnel	1 314			1 314	
ENGAGEMENTS RECUS					
Quotas de gaz à effet de Serre					
A des tiers autres		102	102		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Options de change					
Vente à terme de devises en USD	2 923	2 923	2 923		
Vente à terme de devises en JPY	11 799	11 799	11 799		
Vente à terme de devises en CHF	62	62	62		
Achat à terme de devises en SGN					
Termes ciblés en JPY					
Termes ciblés en USD					
Termes accumulateurs en USD					
Termes accumulateurs en JPY					
Crédit Documentaire Export.....	181	181	181		
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées : Autorisation	11 240	11 240	11 240		
Autres engagements	1 555	1 555	1 555		
TOTAL	34 174	27 862	32 962	1 314	

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD, en JPY et en GBP et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2012, la position de la société face au risque de change, couvert par :

- des contrats à terme pour 3 750 000 USD
- des contrats à terme pour 1 208 000 000 JPY
- des contrats à terme pour 50 000 GBP

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD), le Yen Japonais (JPY) et la livre Sterling (GBP) s'établit à - 1 250 K€ au 31 décembre 2012.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Après accord unanime entre Baccarat et tous ses partenaires bancaires, les lignes de crédit ont été prorogées dans leur intégralité jusqu'au 17 Janvier 2013 puis au 22 Janvier 2013. Un nouveau contrat de financement a été signé à cette même date.

Dans ce cadre, les garanties données avec les banques sont identiques au protocole initial, à savoir :

- le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- le nantissement de la marque Baccarat en France
- la cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors sociétés du Groupe.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Reste valable également subordonné au protocole initial, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5 000 K€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUE CONCERNEE	MONTANT GARANTI AU 31.12.2012
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	Néant

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

Créances ou dettes d'Impôts	Ouverture de l'Exercice		Mouvement de l'Exercice		Clôture de l'Exercice	
	Base imposable	Impôt 34.43%	Base imposable	Impôt	Base imposable	Impôt 34.43%
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 718	936	7	2	2 725	938
Subventions d'investissement (dettes d'impôts)	57	20	80	28	137	48
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(14 140)	(4 868)	(398)	(137)	(14 538)	(5 005)
Charges à répartir déduites fiscalement	0	0	0	0	0	0
	(11 365)	(3 912)	(311)	(107)	(11 676)	(4 019)

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'€uros)

Au 31/12/2012	Résultat avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat Courant	3 115	189	2 926
Résultat Exceptionnel	(1 360)	(453)	(907)
Carry Back	0	0	0
TOTAL	1 755	(264)	2 019

L'impôt est réparti entre les sociétés intégrées fiscalement en fonction de son résultat fiscal comme si elle n'était pas intégrée.

Au 31 décembre 2012, les déficits reportables de l'ensemble du groupe s'élève à 9.558K€.

5/4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2012 Baccarat détenait 4 731 K€ de SICAV monétaires et 17.000 K€ de Compte à terme progressif.

NOTE 6

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'€uros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$)

Sociétés ou Groupes de Sociétés	Capital		Réserves et Report à nouveau		quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et Avances consentis et non remboursés		Cautions et avals Fournisseurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice				
						Brute	Nette	Brute	Nette								
FILIALES																	
Damon Delente	K€	1 325	K€	-1809	100	K€	2 932	K€	1 993		K€	4 365	K€	127			
Baccarat Pacific KK	MY	426	MY	306	100	K€	2 250	K€	2 250		MY	4 516	MY	38			
Baccarat Far East	KHK\$	0	KHK\$	-12	100	K€	0	K€	0	K€ 2 447	K 2 443	KHK	68	KHK\$	-27		
Baccarat Inc.	K\$	14 112	K\$	-22 075	100	K€	12 283	K€	0	K€ 7 260	K 1 206	K€	4 623	K\$	23 212	K\$	-22
Baccarat UK	K£	315	K£	-103	100	K€	445	K€	445			K£	1 488	K£	198		
Baccarat Greece	K€	99	K€	-1094	51	K€	49	K€	0			K€	491	K€	-429		
Baccarat GMBH	K€	534	K€	0	100	K€	534	K€	534			K€	735	K€	256	K€	336
Baccarat Espagne	K€	610	K€	-296	100	K€	604	K€	312			K€	53	K€	1		
Baccarat Italie	K€	100	K€	91	100	K€	100	K€	100			K€	602	K€	253		
Baccarat Americas	K\$	1 000	K\$	-446	51	K€	470	K€	280			K\$	724	K\$	169		

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2012, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 66% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDES

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe du Louvre, société anonyme au capital de 262 037 000 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2012 s'élèvent à 260 K€.

6/5 AUTRES INFORMATIONS

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 000 euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Conseillor Sas, actionnaire minoritaire, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital, ainsi que par certains actionnaires individuels. Baccarat considère que ces actions en cours dénouées de tout fondement et a déposé plainte à l'encontre de la société Conseillor et son représentant.



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 28 pages
Référence : FP-132-012



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et méthodes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants ainsi que les méthodes de valorisations des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/7 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 30 avril 2013

Courbevoie, le 30 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Établi en application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2012, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- ~ Barry S. STERNLICHT, Président
- ~ Steven M. HANKIN, Vice-président
- ~ Michael J. CHU
- ~ Neda DANESHZADEH
- ~ Richard R. GOMEL
- ~ Françoise LABRO
- ~ Ellis F. RINALDI
- ~ Jérôme C. SILVEY
- ~ Hamilton SOUTH

Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2012, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Les mandats d'administrateur de Madame Françoise Labro et de Messieurs Hamilton South, Ellis Rinaldi et Jerome Silvey ont été renouvelés suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2012 pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Madame Neda Danneshzadeh et Monsieur Michael J. Chu ont été nommé administrateurs, pour la même durée, par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 28 juin 2013.

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé Monsieur Marc Leclerc dans ses fonctions de Directeur général pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne peut, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a décidé de nommer Monsieur Jean-Philippe Dubs en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Hervé Martin et le Conseil d'administration du 23 mai 2011 a nommé Monsieur Markus Lampe en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Dubs, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et avec les limitations ci-après rappelées. Enfin le Conseil d'administration du 31 mai 2011 a décidé de nommer Monsieur Steven M. Hankin en qualité de Vice Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Richard R. Gomel.

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 23 mai 2011, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille deux membres indépendants : Madame Françoise Labro et Monsieur Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 9 administrateurs, comporte en son sein deux femmes, soit une proportion de plus de 20%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 40% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici la tenue de l'assemblée générale appelée à se tenir en 2017.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2012, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 9 fois :

- le 31 janvier, avec un taux de présence de 71,40 %, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de procéder à la cooptation d'un administrateur, d'approuver le 5^{ème} avenant au contrat de licence de la marque Baccarat et d'octroyer la garantie de la Société au titre du bail à conclure par Baccarat Inc. pour la boutique de New-York,
- le 30 mars, avec un taux de présence de 50 %, à l'effet notamment, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 2 mai, avec un taux de présence de 62,5%, 3 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de statuer sur le projet de partenariat avec un investisseur et de désigner le Cabinet Didier Kling et Associés en qualité d'expert indépendant chargé d'évaluer le caractère équitable du prix de souscription pour l'augmentation de capital envisagée,
- le 23 mai, avec un taux de présence de 89%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les conclusions de l'expert indépendant, la demande de dérogation au dépôt d'une offre publique d'achat à déposer auprès de l'AMF et de préparer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- le 27 juin, avec un taux de présence de 50%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les réponses à apporter aux questions posées par un actionnaire,
- le 28 juin, avec un taux de présence de 78%, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de constater la souscription à l'augmentation de capital votée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de nommer un nouveau un nouveau membre du comité des comptes et du comité des rémunérations et d'autoriser une convention de prestations de services avec Catterton Partners,
- le 20 septembre avec un taux de présence de 89%, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2012,
- le 12 novembre, avec un taux de présence de 67%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de prendre connaissance de la procédure judiciaire intentée par un actionnaire, Consellior, à l'encontre de Baccarat et d'examiner le dépôt d'une plainte contre Consellior et Monsieur Allan Green,
- et le 12 décembre, avec un taux de présence de 56%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les conditions du refinancement de la Société et l'octroi d'une garantie solidaire de la filiale Baccarat Far East au bénéfice de Baccarat Pacific KK.

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes, constitué initialement de Messieurs Bernard Attali (jusqu'au 30 juin 2009), Jerome Silvey et Russell Sternlicht (jusqu'au 16 septembre 2010), a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes

comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Monsieur Hamilton South a été nommé en qualité de membre du Comité des comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Attali, suivant décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2009. Monsieur Hamilton South a été remplacé par Monsieur Michael Boroian et Monsieur Russell Sternlicht par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Neda Daneshzadeh a été nommée en qualité de Membre du Comité des comptes suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2012, en remplacement de Monsieur Michael Boroian.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 28 mars et le 19 septembre 2012, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, constitué initialement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction. Monsieur Russell Sternlicht a été remplacé par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Dominique Hériard-Dubreuil a été remplacée par Madame Françoise Labro suivant décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2012. Madame Neda Daneshzadeh a été nommée en qualité de Membre du Comité des rémunérations suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2012, en remplacement de Monsieur Michael Boroian.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 28 mars 2012 à l'effet notamment de statuer sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité

L'entreprise définit les activités de contrôle qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

La Direction s'assure dans le cadre des procédures de contrôle interne en vigueur que :

- les opérations sont correctement réalisées et sécurisées conformément aux objectifs définis ci-dessus,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois et les réglementations sont respectées.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP) qui a commencé à être déployé au 2^{ème} trimestre 2012.

Le projet a été conduit par une équipe interne assistée d'un intégrateur et de consultants.

Une revue du projet de migration des données a été effectuée au cours de l'exercice 2012 sur les différents processus de gestion des achats, des ventes, de la comptabilité, de la production et des stocks ainsi que les contrôles généraux informatiques associés.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des

événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat SA.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe. Les principales filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

Dans les filiales de moindre importance, la tenue de la comptabilité et de la paie est confiée à des cabinets d'expertise comptable locaux de renom.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration
Barry Sternlicht





KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 3 pages
Référence : FP-132-011



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex
France

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ... et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Baccarat S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

30 avril 2013

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 30 avril 2013

Courbevoie, le 30 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet

Raymond Petroni

Associé

Associé



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2012
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 11 pages
Référence : FP-132-016



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9, avenue de l'Europe
BP 20002 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : €20 767 825

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

1.1 Avec Groupe du Louvre

- Personne concernée :

- ✓ Jérôme Silvey – Administrateur
- ✓ Ellis Rinaldi - Administrateur

- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} juillet 2011.

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a approuvé la décision du Comité des rémunérations concernant la rémunération variable du Directeur Général et sa refacturation par Groupe du Louvre à Baccarat.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €70 000, couvrant sa rémunération fixe et les charges sociales y afférentes, ainsi que les frais de location d'un appartement de fonction, sa rémunération variable faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé en 2012 au titre de la rémunération variable du Directeur Général pour l'exercice 2011 s'est élevée à €310 000 HT.

1.2 Avec Catterton Partners (devenu actionnaire au travers de sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012)

- Personnes concernées :

- ✓ Neda Daneshzadeh - Administratrice
- ✓ Michael J. Chu - Administrateur

- Nature et objet : Convention de prestation de services

Votre conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts de Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de €220 000 payable trimestriellement.

Le montant facturé au titre de la période du 28 juin au 31 décembre 2012 s'élève à €111 209 HT.

1.3 Avec la Baccarat Far East et Baccarat KK

- Personne concernée :
 - ✓ Markus Lampe - Directeur Général
- Nature et objet : Caution solidaire

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer une caution solidaire, dans le cadre d'un prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant de 380 999 253,64 JPY (soit environ 3,5 M€), d'une durée maximum de deux ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.

1.4 Avec Groupe du Louvre au titre des Accords de financement conclus avec les partenaires financiers

- Personne concernée :
 - ✓ Jérôme Silvey – Administrateur
 - ✓ Ellis Rinaldi - Administrateur
- Nature et modalités : Accords de refinancement

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec les établissements bancaires Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine les accords de financement concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour un montant total de 16 M€ et une durée de 5 ans concernant le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans, moyennant l'octroi de certaines garanties dont nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec OSEO Industrie un accord de financement additionnel concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4

fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place de Etats-Unis et rue de la Paix).

2 Conventions et engagements des exercices antérieurs non approuvés par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance les conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2011, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice 2011 et qui n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale du 28 juin 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

2.1 Avec Groupe du Louvre

2.1.1 Convention de mise à disposition (depuis le 01 juillet 2011)

- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} juillet 2011.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €70 000, couvrant sa rémunération fixe et les charges sociales y afférentes, ainsi que les frais de location d'un appartement de fonction, sa rémunération variable faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé au titre de la rémunération fixe au cours de l'exercice 2012 s'élève à €720 000 HT.

2.1.2 Convention de prestations de services (depuis le 1er août 2011)

- Nature et objet : Convention de prestations de services.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé de conclure avec Groupe du Louvre une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés,
- Financier, comptable, fiscal,
- Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2012 s'élève à €450 000 HT.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

3 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3.1 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

3.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

3.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2012.

3.1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :

- d'approbation et de contrôle des projets,
- d'utilisation du nom Baccarat,
- d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
- d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,

- de calcul de redevances,
- d'utilisation des marques secondaires,

ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2012.

3.1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2012.

3.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2012.

3.1.6 Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

Cet avenant à la Licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays d'Asie, en accord avec la réglementation et

en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine afin de favoriser le développement de l'activité en Chine.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2012.

3.2 Avec la Société du Louvre

3.2.1 Convention de sous-location

- Nature et objet :

La Société du Louvre est venue aux droits de la société des hôtels Concorde concernant la convention de sous-location de la boutique d'une superficie d'environ 40m² sise rue de la Paix à Paris.

- Modalités :

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de €99 092 (à l'origine), augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à €15 245 et assortie d'un droit de préférence sur le droit au bail en cas cession de celui-ci par Société du Louvre.

Le droit au bail a été cédé le 1^{er} octobre 2012 à Baccarat pour un montant de € 25.000

Le montant facturé au titre de l'exercice 2012 s'élève à €102.659 (hors charges et hors taxes), dont € 0 au titre de la partie variable.

3.2.2 Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

- Nature et objet :

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette, puis avec Société du Louvre-Lafayette.

- Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à €40 000.

Les modalités de cette convention ont été modifiées par avenant en date du 18 octobre 2007 :

- la durée du préavis de résiliation est passée de 6 à 3 mois et

- la rémunération est passée de 6,5% à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Baccarat.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2012 s'élève à €50 519 HT.

3.3 Avec la société Baccarat GmbH

- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2012 s'élève à €735.923 HT.

3.4 Avec la société Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €577 293 au 31 décembre 2012.

- Modalités :

Les intérêts de la période représentent une charge financière de €216.

3.5 Avec la société Baccarat Inc

3.5.1 Garantie d'une ligne de crédit revolving

- Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de \$.800 000 à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

- Modalités :

Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.760 000 au 31 décembre 2012.

Cette garantie a pris fin le 22 janvier 2013.

3.5.2 Garantie donnée au titre d'un bail conclu par Baccarat Inc

- Nature et objet : Garantie donnée par la société Baccarat S.A. au titre du bail conclu par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

- Modalités :

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$.8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

3.6 Avec Société du Louvre au titre de l'Avenant au protocole d'accord de prolongation des concours bancaires

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé l'autorisation de conclure avec les établissements bancaires ayant accordé des concours financiers à la Société, et à sa filiale Baccarat Inc., et Société du Louvre un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009 relatif à la prolongation des concours bancaires accordés à Baccarat S.A. et à sa filiale Baccarat Inc.

- Modalités :

Les termes de cet avenant au protocole d'accord du 14 décembre 2009 prévoient de prolonger jusqu'au 15 février 2012 les concours bancaires à hauteur d'un montant maximum de 12,3 M€ et de 7,3 M\$ (dont 800 K\$ auprès de JP Morgan Chase Bank cf. 3.5.1), puis jusqu'au 17 décembre 2012 sous réserve de la réalisation d'un EBITDA 2011 au moins égal à celui prévu dans le plan d'affaires, les concours bancaires pour un montant maximum de 11,2 M€ et 6,1 M\$ accordés respectivement à Baccarat S.A. et à Baccarat Inc.

Les garanties consenties antérieurement dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 sont maintenues et notamment :

- ✓ le gage de certaines pièces du musée,
- ✓ le cautionnement solidaire à titre de garanties des concours bancaires accordés à Baccarat Inc.,
- ✓ le nantissement des titres de Damon Delente,
- ✓ et le nantissement de marques Baccarat en France.

Ces accords ont été reconduits jusqu'à la signature du nouvel accord de financement le 22 janvier 2013.

Schiltigheim, le 30 avril 2013

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 30 avril 2013

Mazars

Frédéric Piquet

Associé

Raymond Petroni

Associé

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Cabinet Mazars			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<i>En euros</i>				
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère	67 000	63 000	83,75%	100,00%
Filiales intégrées globalement				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère	13 000		16,25%	0,00%
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>80 000</i>	<i>63 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	80 000	63 000	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	Cabinet Pommier			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	0	10 000	0,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	0	10 000	0,00%	100,00%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	0	10 000	0,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	Benedict & Associates			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	2 677	2 497	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	2 677	2 497	100,00%	100,00%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	2 677	2 497	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	RTR TREUHAND GMBH			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<i>En euros</i>				
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	42 000	42 000	100%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>42 000</i>	<i>42 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	42 000	42 000	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	S.O.L (A. PANTZOS)			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	6 600	8 140	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>6 600</i>	<i>8 140</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	6 600	8 140	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Weston Kay			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<i>En euros</i>				
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	15 536	11 497	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>15 536</i>	<i>11 497</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	15 536	11 497	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	6 610	6 182	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>6 610</i>	<i>6 182</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	6 610	6 182	100,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En euros</i>	Joel Popkin & Company, P. C.			
	Montant (HT)		%	
	2 012	2 011	2 012	2 011
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement	0	78 825	0,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	0	78 825	0,00%	100,00%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	0	78 825	0,00%	100,00%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	TOTAL			
	Montant (HT)		%	
	total 2012	total 2011	2 012	2 011
<i>En euros</i>				
<u>Audit</u>				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Société Mère	134 000	126 000	31,34%	34,16%
Filiales intégrées globalement	209 751	240 354	49,06%	65,16%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Société Mère	83 750	2 500	19,59%	0,68%
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>427 501</i>	<i>368 854</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	427 501	368 854	100,00%	100,00%